

SCHÉMA STRATÉGIQUE

Pour une politique de prévention
et valorisation des déchets sobre
et environnementalement
performante

2023-2040

decoset



LE MOT DU PRÉSIDENT

Decoset fête ses 30 ans d'existence en décembre 2023. Créé à l'origine comme un outil opérationnel pour gérer et développer des filières performantes de valorisation et de traitement des déchets, collectés par les EPCI membres ou déposés en déchèterie, notre établissement public a su relever **de nombreux défis techniques et industriels.**

Decoset connaît aujourd'hui un tournant important avec des investissements indispensables pour renouveler/rénover toutes nos installations et garantir le traitement des déchets dans de bonnes conditions. Il construit par exemple **un nouveau centre de tri** qui devrait être l'un des plus importants de France. Par ailleurs, **une nouvelle délégation de service public est en cours de négociation** pour la gestion des deux unités de valorisation énergétique (UVE), dont celle de Toulouse doit être complètement reconstruite.

Au-delà de ces enjeux, Decoset, en lien étroit avec la métropole et les communautés adhérentes, doit être au rendez-vous de **la réduction à la source des déchets produits, du réemploi et du tri.** Il doit proposer des politiques publiques pertinentes, accompagner le monde économique et la population à l'évolution des comportements afin d'enclencher un modèle plus durable.

Pour tracer une perspective de long terme, j'ai souhaité, avec les élus du bureau de Decoset, que soit élaboré **un schéma stratégique à horizon 2040**, en associant étroitement les EPCI adhérents, leurs élus comme leurs collaborateurs mais également les partenaires et parties prenantes (chambres consulaires, entreprises, associations...). Ce document d'orientation stratégique à long terme a vocation à être **un outil de référence, un outil de dialogue et de pilotage partagé.** Il doit permettre, au fil des années, d'identifier les projets à lancer, les prioriser si nécessaire, piloter les étapes opérationnelles de mise en œuvre et éventuellement ajuster les moyens ou les calendriers de réalisation.

La réduction des déchets à la source, **la construction d'une véritable économie circulaire vertueuse et durable** nous concernent tous. Ce schéma stratégique ambitionne de répondre à ces enjeux de transition et d'**accompagner la mobilisation des énergies du territoire.**

Je vous en souhaite une bonne lecture.



Vincent Terrail-Novès

*président de Decoset,
vice-président de Toulouse
Métropole et maire de Balma*

ÉDITO DES PRÉSIDENTS

Pour chacune de nos collectivités, pour chacun de nos territoires, **la gestion des déchets constitue un enjeu majeur**. Historiquement, le plus souvent, nos communes membres ont décidé de se grouper pour organiser la collecte des déchets. Pour mettre en place des filières de valorisation modernes et performantes, pour atteindre une taille critique, nos groupements de communes, syndicats ou communautés ont décidé de créer **un établissement public, le Syndicat Mixte Decoset**, pour en faire **un outil de valorisation et de traitement des déchets collectés** par eux mais aussi pour **gérer les déchèteries** réparties sur tout le territoire.

30 ans après sa création et près de 15 ans après son extension, nous les Président(e)s de la Métropole, de la Communauté d'Agglomération du Sicoval et des six Communautés de Communes (Coteaux du Girou, Coteaux Bellevue, Frontonnais, Grand Ouest Toulousain, Hauts-Tolosans et Val Aïgo), nous avons souhaité collectivement nous impliquer dans l'élaboration du schéma stratégique de Decoset pour ensemble, **réfléchir aux priorités qui permettraient de relever les nombreux défis** auxquels sont confrontés nos territoires en matière de prévention et de gestion des déchets à horizon 2040.

Nous-mêmes, nos élus en charge de la thématique et nos collaborateurs nous nous sommes donc pleinement mobilisés dans l'élaboration de ce schéma stratégique.

Cette démarche de coconstruction était d'autant plus nécessaire que Decoset et nos EPCI partagent la responsabilité de réduire la production de déchets à la source, de favoriser le réemploi (prévention), d'améliorer la qualité du tri et de développer de nouveaux services comme la collecte des biodéchets. Ils partagent aussi **l'ambition d'accompagner les citoyens au changement de comportement** en matière de consommation en favorisant la sobriété, la circularité et l'économie de ressources.

Ce schéma stratégique nous concerne tous. Nous veillerons donc à ce que les politiques mises en œuvre sur nos territoires en matière de gestion des déchets soient **en cohérence avec ce document d'orientation**. Nos EPCI seront également attentifs à **diffuser les résultats et avancées** auprès de leurs communes membres et de leurs habitants en mobilisant leurs outils de communication.

Nous les Président(e)s des EPCI de Decoset vous invitons à lire ce document d'orientation stratégique reflétant **notre volonté commune d'accélérer la transition de réduire la production de déchets** dans notre territoire.

toulouse
métropole

Sicoval
du Sud-Est
Toulousain

FRONTONNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FRONTONNAIS

Coteaux Bellevue
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

HAUTS
TOLOSANS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Val Aïgo
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES COTEAUX DU GIROU

Grand Ouest
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

Partie 1	Enjeux et perspectives	p. 5
	Les contributions de la compétence «déchets» à la transition écologique	p. 6
	La volonté historique des EPCI adhérents de développer, ensemble, des filières de valorisation performantes	p. 6
	Le partage des enjeux de gestion des déchets entre les EPCI et Decoset	p. 7
	Des installations diversifiées au service de la valorisation des déchets du territoire	p. 8
	Une gouvernance adaptée au territoire	p. 8
Partie 2	Mode d'élaboration du schéma stratégique	p. 9
	Une élaboration progressive et coconstruite	p. 10
	Les principaux éléments du diagnostic	p. 11
Partie 3	Ambitions et orientations stratégiques	p. 14
	L'ambition politique pour la gestion des déchets s'articule autour de 3 grandes orientations	p. 15
	Le détail des orientations stratégiques	p. 15
Partie 4	Axes stratégiques et projets	p. 17
	5 axes pour 21 projets	p. 18
	Axe A : Réduire fortement la production de déchets	p. 24
	Axe B : Améliorer la valorisation des déchets produits	p. 30
	Axe C : Faire évoluer les modalités de transport et de traitement	p. 35
	Axe D : Construire de nouveaux modes de fonctionnement	p. 40
	Axe E : Ajuster l'organisation aux enjeux du territoire	p. 45
Annexes		p. 50

PARTIE 1

Enjeux & perspectives

Les contributions de la compétence “déchets” à la transition écologique

Ces dernières années et spécialement depuis 2015, un corpus législatif est venu encadrer la politique de prévention et de gestion des déchets en France avec différents textes :

- **La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte** en 2015
- **La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire** de 2020
- **La Loi Climat et Résilience** d'août 2021

Ces lois prévoient des objectifs ambitieux, inscrits dans l'article L541-1 du Code de l'Environnement :

- **Réduire** fortement les quantités de déchets ménagers et assimilés produites par habitant (-15% à horizon 2030 / année de référence 2010) en développant la prévention et la réduction des déchets, avec le réemploi et la lutte contre le gaspillage des ressources,
- **Offrir** à tous les habitants des solutions de tri à la source et de valorisation de leurs biodéchets,
- **Atteindre** en 2035 le niveau de 65 % de recyclage des déchets ménagers et assimilés produits,
- **Diviser** par deux les quantités de déchets enfouis d'ici 2025,
- **Assurer** la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025.

Par ailleurs, Decoset et ses adhérents doivent également répondre aux objectifs déclinés dans le volet Prévention et Gestion des déchets du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du territoire (SRADDET) élaboré par la Région Occitanie.

Les objectifs réglementaires impliquent aujourd'hui que l'ensemble des acteurs de la compétence déchets partage une vision territoriale commune pour répondre aux enjeux de transition écologique en définissant une politique globale volontariste, en inscrivant l'économie circulaire au centre des préoccupations et en accompagnant le changement de comportements des citoyens.

La volonté historique des EPCI adhérents de développer, ensemble, des filières de valorisation performantes

Depuis 30 ans maintenant, Decoset déploie des filières de valorisation diverses et performantes pour traiter les déchets ménagers et assimilés de tout le nord de la Haute-Garonne.

Le territoire regroupe aujourd'hui **8 EPCI adhérents** (Métropole, communauté d'agglomération et communautés de communes), représentant une totalité de 153 communes pour plus d'un million d'habitants.

Lors de sa création en 1993, notre établissement public (syndicat mixte) répondait aux besoins de valorisation pour 6 syndicats de collecte membres et gérait également les déchèteries du territoire. Lors de la création de la communauté urbaine en 2009, la compétence collecte a été transférée des communes à la communauté urbaine et plusieurs syndicats de communes membres de Decoset ont été dissous. La communauté urbaine aurait pu choisir d'exercer la compétence collecte et la compétence traitement. Dans cette hypothèse, le périmètre de Decoset aurait été réduit.

Au regard des filières déployées et des résultats obtenus par la mise en commun des moyens, la communauté urbaine a choisi d'intégrer Decoset, étendant ainsi le territoire de ce dernier aux communes de Toulouse, Cugnaux, Blagnac et Villeneuve-Tolosane qui n'étaient pas adhérentes aux syndicats de communes membres de Decoset. L'intégration de ce nouveau territoire a entraîné la création de **2 zones tarifaires**, la zone A et la zone B. Par ailleurs, à compter de cette date, Decoset reprend la gestion de l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulouse.

Au 1er janvier 2021, Decoset s'est vu transférer **la gestion d'équipements gérés jusqu'alors en régie par Toulouse Métropole** : 8 déchèteries, dont une professionnelle, une plateforme de compostage et un centre de transfert. Le 1er janvier 2024, le centre de tri de Toulouse, dernier équipement de valorisation encore géré par Toulouse Métropole également en régie directe, sera également transféré à Decoset.

Le partage des enjeux de gestion des déchets entre les EPCI et Decoset

Decoset, partage avec ses adhérents **la prévention et la gestion globale des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire.**

La compétence collecte est assurée par les EPCI membres. Ils confient l'ensemble des flux collectés au syndicat qui en assure **le transfert, le transport, le tri et la valorisation** au travers de ses différents équipements. Le verre et les textiles sont toutefois aujourd'hui gérés par les EPCI adhérents. Ces flux sont orientés vers des circuits directs de recyclage.

Enfin, Decoset partage avec ses adhérents **les compétences de communication, d'animation et de prévention pour sensibiliser et accompagner le changement des pratiques** des citoyens en faveur de la réduction à la source et du tri des déchets. Le service de communication gère les différents outils de communication (site internet, réseaux sociaux...), anime un réseau de communication avec les communautés adhérentes ou encore collabore aux projets d'animations et de communication institutionnelle. Le service Économie Circulaire et Animation s'engage comme fédérateur dans l'animation territoriale en accompagnant notamment les collectivités dans l'établissement et le suivi de leur Programme Local de Prévention des DMA ou en travaillant sur les schémas pour le tri des biodéchets. À cela s'ajoute de nombreuses actions de sensibilisation et des actions visant la limitation du gaspillage des ressources en lien avec les autres acteurs du territoire.

Des installations diversifiées au service de la valorisation des déchets du territoire

Compte tenu de ses compétences en matière de valorisation des déchets ménagers et assimilés, **Decoset gère un grand nombre d'installations dont certaines industrielles :**

- 21 déchèteries dont une dédiée aux professionnels,
- 5 centres de transfert,
- 2 Unités de Valorisation Energétique,
- 1 centre de tri à Bessières et un second, celui de Toulouse, transféré au 1er janvier 2024,
- 1 plateforme de compostage et 1 plateforme de transfert déchets verts/bois.

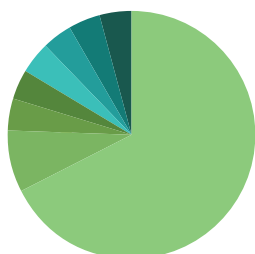


Une gouvernance adaptée au territoire



32 élus
au comité syndical

Répartition des votes par EPCI



■	Toulouse Métropole
■	C.A. Sicoval
■	C.C. du Frontonnais
■	C.C. des Coteaux Bellevue
■	C.C. des Coteaux du Girou
■	C.C. Hauts Tolosans
■	C.C. Le Grand Ouest Toulousain
■	C.C. Val Aïgo

En 2020, une nouvelle gouvernance a été mise en place avec **32 élus siégeant à l'assemblée délibérante**, comité syndical, de Decoset.

Ce dernier est composé de membres élus par les EPCI adhérents selon les modalités suivantes :

- Chaque Communauté de Communes désigne **2 délégués qui disposent d'une voix chacun**,
- La Communauté d'Agglomération du Sicoval **désigne 4 délégués qui disposent d'une voix chacun**,
- Toulouse Métropole désigne **16 délégués qui disposent chacun de deux voix**.

Le choix d'une gouvernance restreinte a été fait pour assurer l'engagement des élus et améliorer le fonctionnement des instances. Il s'agit de fluidifier la circulation de l'information, d'optimiser le circuit de prise de décision et d'améliorer la qualité des débats.

PARTIE 2

Mode d'élaboration du schéma stratégique

Une élaboration progressive et coconstruite

Le schéma stratégique a été élaboré de manière collective et partagée en mobilisant de nombreuses réunions au fil des mois. Sa construction s'est basée sur un diagnostic, un état des lieux de l'existant à partir de données quantitatives (production de déchets), de l'analyse de l'organisation interne et des relations avec les partenaires extérieurs. Elle s'est ainsi nourrie de la réalisation d'une vingtaine d'échanges avec différents partenaires tels que :

- **Les présidents et Directeurs Généraux des services** de chacun des EPCI adhérents,
- **Les directeurs de services Decoset** que ce soit technique ou administratif,
- **Les acteurs du territoire.**

Le premier temps de travail a été d'**analyser la situation actuelle du syndicat**. Pour cela, les données techniques de tonnages selon les différents flux et les producteurs ont été travaillées pour identifier des tendances de production et des comportements des usagers. À cette base de travail, s'est ajoutée **l'interprétation de la situation financière du syndicat sur les 3 dernières années**, mais également **l'organisation du fonctionnement interne et les moyens dédiés aux ressources humaines**. Enfin, le dernier élément du diagnostic s'est fondé sur **la réalisation d'entretiens qualitatifs** avec différents interlocuteurs et partenaires.

Ces éléments ont permis d'identifier 5 questions structurantes pour la construction du schéma stratégique qui devait être débattu par les parties prenantes. Ce sont donc 5 ateliers de

concertation qui ont ainsi été organisés avec les services techniques, les élus, les adhérents, mais également les acteurs du territoire.

Ce travail itératif et participatif a permis de faire émerger **3 grandes orientations stratégiques** :

1. **Faire de Decoset un intervenant majeur du territoire,**
2. **Définir des objectifs collectifs ambitieux,**
3. **Intégrer dans les orientations stratégiques des thèmes connexes à la gestion des déchets** tels que la participation à la transition énergétique et environnementale.

Ces orientations ont été subdivisées en 5 axes portant sur **la réduction, la valorisation, le transport/traitement, les modes de fonctionnement et l'organisation interne**. 21 projets répartis dans chacun des 5 axes permettent de répondre à leurs enjeux spécifiques. Cette structuration a été présentée aux adhérents afin de capitaliser leurs retours, mais également aux associations et parties prenantes.

Enfin, pour faire aboutir les projets, **45 actions ont été coconstruites avec les différents services de Decoset**, lors de 5 ateliers de travail. Comme lors de l'étape précédente, ces éléments ont été partagés avec les EPCI adhérents et les associations pour partager les propositions et les enrichir de leurs observations.

Cette démarche collaborative a abouti à la réalisation du présent schéma stratégique.

Les principaux éléments du diagnostic

Un territoire varié et hétérogène

Avec 8 EPCI adhérents, soit 153 communes et plus d'un million d'habitants répartis sur près de 1 750 km², le territoire de Decoset se caractérise par son hétérogénéité allant d'**un centre hyper dense** avec le cœur de ville de Toulouse à **des secteurs ruraux**, ce qui se traduit par des besoins et des gestions des déchets très variables.

L'analyse de la répartition de la population met en évidence, **la part majoritaire de Toulouse Métropole avec près de 80 % de la population** et de la production d'Ordures Ménagères Résiduelles avec **une très forte proportion de logements collectifs**.

Un tension démographique constante

Depuis plus de 10 ans, **la population augmente en moyenne de 1,3 % par an** soit près de **110 000 nouveaux arrivants entre 2010 et 2020**.

Si cette progression se maintient dans les années à venir la population projetée à 2037 pourrait être, selon les hypothèses, comprise **entre 1 150 000 et 1 400 000 habitants**. Ce schéma stratégique prend en considération ces évolutions de population pour insuffler un changement de comportements dans un objectif, si ce n'est de réduction des tonnages, de réduction de la production à l'habitant pour un maintien des tonnages.

La production des déchets ménagers et assimilés sur le territoire

En 2022, le ratio de production à l'habitant était de près de **500 kg/hab.**, soit une relative stabilité sur les 10 dernières années. Pour autant, le flux des ordures ménagères résiduelles est en constante diminution.

En ce qui concerne la collecte sélective, le verre est en évolution constante alors que les emballages et le carton restent stables avec **une valeur de 42 kg/hab. chaque année**. Les déchets verts, bien que très majoritaires en termes de déchets occasionnels collectés en déchèteries, présentent eux aussi une production relativement stable depuis 5 ans.

Enfin, la production des autres déchets occasionnels augmente chaque année (voir en annexe des données plus détaillées).



68,4%

Valorisation énergétique



13,4%

Valorisation organique



11,2%

Valorisation matière

Traitement des déchets en 2022

Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)

Une collecte de près de 440 000 tonnes, soit 500 kg/hab. en 2022 et une production de DMA stable.



58,4%

Ordures ménagères résiduelles
Compétences des 8 adhérents

248 kg/hab.



5,2%

Emballages ménagers et papiers
Compétences des 8 adhérents

22 kg/hab.



25,5%

Déchets occasionnels
20 déchèteries

108 kg/hab.

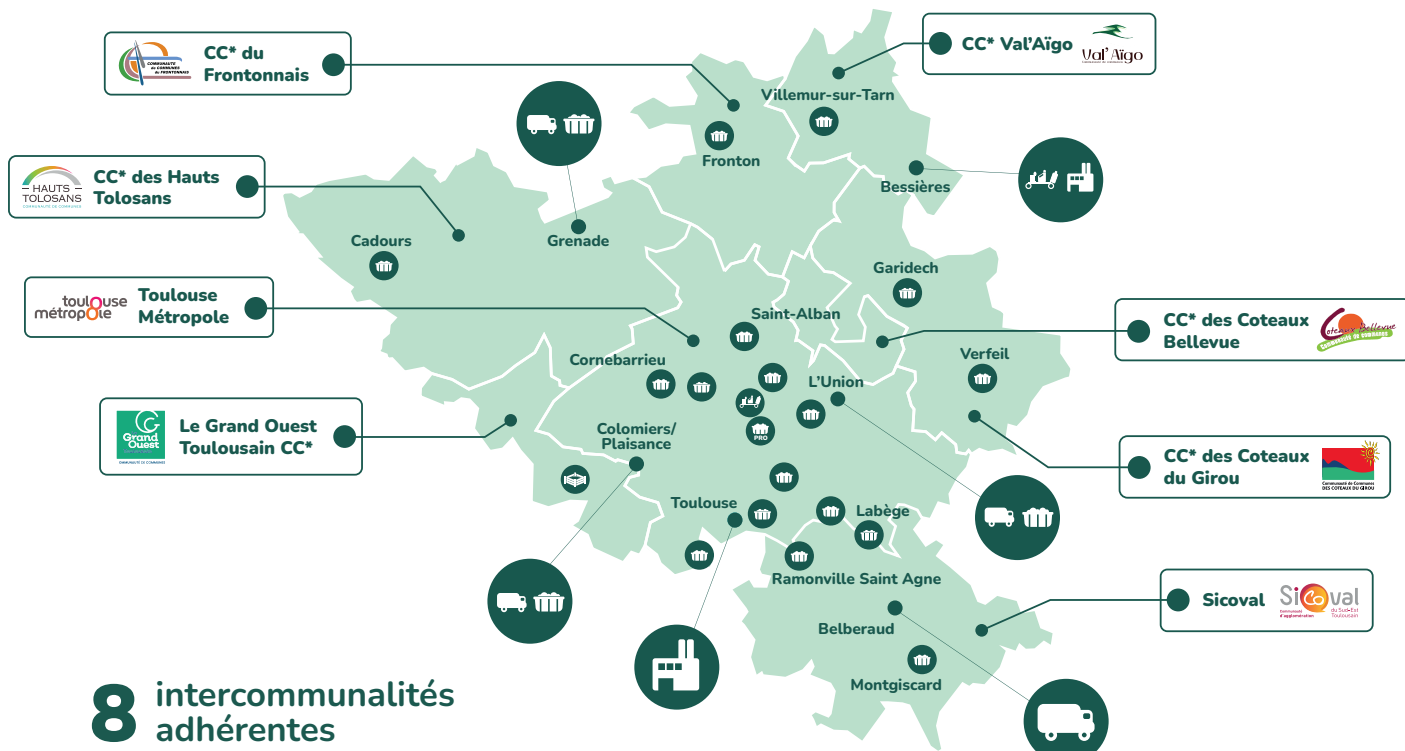


5%

Verre
Compétences des 8 adhérents

27 kg/hab.

Hors apports extérieurs et professionnels. Sur la base d'un total de 1 037 413 habitants en 2022.



8 intercommunalités adhérentes

+1M d'habitants

*CC : Communauté de Communes

Politique d'Économie Circulaire

Depuis 2015 Decoset est un « **Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage** ». À la suite de cette labellisation, Decoset s'est engagé dans un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC) de 2017 à 2019 avec de nombreuses actions déployées. Trois objectifs ont été atteints : baisse des DMA, baisse des OMR et développement de l'Écologie Industrielle Territoriale (EIT).

En 2020, Decoset a été lauréat de l'appel à engagement pour l'utilisation du référentiel Économie Circulaire (ADEME-Région Occitanie). Enfin, en juin 2022, la labellisation nationale du **1er niveau Territoire Engagé Transition Ecologique - Référentiel Économie Circulaire** a été obtenue (*voir en annexe des données plus détaillées*).



Structure budgétaire et financière

Decoset ne présente pas de budget annexe mais une comptabilité analytique récente qui permet de créer de la donnée exploitable dans un objectif de contrôle de gestion et de pilotage de la performance. Malgré une hausse des dépenses liées au transfert, en 2021, des équipements de Toulouse Métropole gérés en régie, **l'évolution des dépenses de fonctionnement est maîtrisée**. Ce transfert d'équipement se poursuivra au 1er janvier 2024 avec le transfert du centre de tri de Toulouse.

Organigramme et moyens support

L'analyse macroscopique de l'organigramme a permis de mettre en évidence **un taux d'encadrement élevé (> 40%) mais un effectif resserré**. Le dimensionnement des services doit évoluer en corrélation avec les objectifs et actions à conduire en tenant compte des calendriers de mise en œuvre. Le dimensionnement des services support doit également être pris en considération pour que la question des moyens et de la logistique ne ralentisse pas le déploiement des actions (marchés publics, ressources humaines...).

Ces services doivent permettre d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle des actions inscrites au schéma stratégique et aux évolutions contractuelles.

PARTIE 3

Ambitions & orientations stratégiques

L'ambition politique pour la gestion des déchets s'articule autour de 3 grandes orientations

Ce schéma stratégique a pour ambition d'identifier les enjeux, de prioriser les actions de Decoset à horizon 2040. Il s'agit de **se donner les moyens d'atteindre des objectifs ambitieux** en matière de prévention et de gestion des déchets, de **déterminer les axes d'intervention prioritaires** permettant d'obtenir ces résultats, d'améliorer la coordination avec les EPCI membres, d'intégrer à ces démarches les parties prenantes de la zone géographique.

Dans le cadre de ce schéma stratégique, notre établissement public développe une stratégie basée sur **trois grandes orientations** :

1. Faire de Decoset **un intervenant majeur** pour orienter et fédérer les acteurs de la gestion des déchets à l'échelle de l'ensemble du territoire,
2. Définir des **objectifs collectifs ambitieux** et engageants en concertation étroite avec les EPCI,
3. Intégrer dans les orientations stratégiques **des thèmes connexes à la gestion des déchets**.

Chacune de ces orientations est retravaillée en sous item afin de spécifier les enjeux.

Le détail des orientations stratégiques

ORIENTATION 1

Faire de Decoset un intervenant majeur pour orienter et fédérer les acteurs de la gestion des déchets à l'échelle de l'ensemble du territoire

- **Affirmer** la volonté d'intervenir avec ses adhérents dans la prévention et la gestion des déchets du territoire au-delà du simple rôle d'un prestataire de traitement,
- **Justifier** cette volonté par la position essentielle de Decoset comme fédérateur potentiel des EPCI qui consolide les niveaux de performance de chaque territoire, impulse des projets et facilite leurs réalisations,
- **Faire valoir** le potentiel facilitateur de Decoset par la taille de son périmètre, plus efficace que celui des EPCI vis-à-vis des acteurs de l'économie et des enjeux de l'économie circulaire,
- **Mettre en avant** la nécessité de développer des pratiques de fonctionnement associant plus fortement les adhérents et les partenaires de Decoset afin de permettre des prises de position construites, partagées, audibles,
- **Permettre** à Decoset d'agir, sur demande des EPCI, pour accompagner, faciliter la mise en place de démarche d'optimisation de l'organisation des collectes ou de mutualisation entre territoires.

ORIENTATION 2

Définir des objectifs collectifs ambitieux et engageants en concertation étroite avec les EPCI

Decoset doit se doter d'**objectifs clairs applicables à l'ensemble de son territoire** : cela concerne les objectifs en matière de tonnages (réduction, valorisation, traitement), mais également les impacts environnementaux (usines, transports,...) et le développement de l'économie circulaire.

Ces objectifs doivent être **coconstruits en transparence avec l'ensemble des acteurs** au sein d'une instance regroupant Decoset et les EPCI. Ces objectifs concernent l'ensemble du territoire de Decoset, pour chaque typologie de territoire (urbain, semi-urbain et semi-rural) et pour chaque adhérent. Ils doivent être fixés en intégrant :

- L'évaluation des impacts sociaux potentiels,
- La diversité des structures adhérentes ou des territoires.

Il ne peut y avoir d'objectifs sans moyens d'**évaluer leur degré d'atteinte** et sans **mesurer les conséquences de la non-atteinte**. À minima chaque année, la grille des contributions doit être évaluée au regard des objectifs que s'est donné Decoset.

Des études de tarification de second niveau seront lancées en intégrant les impacts potentiels sur les EPCI et en évitant de nuire à la bonne entente entre les adhérents.

ORIENTATION 3

Intégrer dans les orientations stratégiques des thèmes connexes à la gestion des déchets

Dans le respect des compétences de chaque EPCI, Decoset prendra en compte, dans toutes ses décisions les enjeux et impacts liés à :

- **L'économie circulaire,**
- **L'énergie,**
- **L'environnement.**

L'échelle de Decoset est pertinente pour faciliter les avancées sur les 3 thèmes désignés. Cette prise en considération nécessitera une organisation adaptée permettant d'**irriguer l'ensemble des sujets de Decoset** par des veilles, des benchmarks et évaluations spécifiques.

Ces thèmes nécessitent **une interface au-delà de Decoset et ses adhérents**, en direction des partenaires industriels, associatifs, administratifs...

PARTIE 4

Axes stratégiques & projets

I 5 axes pour 21 projets

AXE A : Réduire fortement la production de déchets

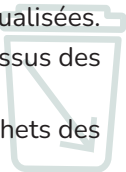
A1 : Définir des objectifs de réduction des flux de déchets ménagers et assimilés.

A2 : Étudier les possibilités de tarification incitative de 2ème niveau.

A3 : Maintenir l'organisation actuelle des programmes de prévention (1 pour chaque EPCI) en favorisant une collaboration sur des actions mutualisées.

A4 : Réduire la part des déchets issus des professionnels.

A5 : Réduire la production de déchets des déchèteries.



AXE B : Améliorer la valorisation des déchets produits

B1 : Accompagner les EPCI dans l'amélioration de la performance et de la qualité des collectes sélectives.

B2 : Accompagner et aider les professionnels à trouver des solutions de collecte et/ou de valorisation de leurs déchets.

B3 : Redéfinir le besoin du service de déchèterie à l'échelle d'un site et des territoires.

B4 : Déployer des moyens pour la valorisation organique (biodéchets et déchets verts).



AXE C : Faire évoluer les modalités de transport et de traitement

C1 : Définir des axes d'évolution des modalités de transfert et de transport des déchets.

C2 : Faire évoluer le schéma industriel de valorisation organique vers une indépendance de Decoset.

C3 : Faire évoluer le schéma industriel de valorisation matière.

C4 : Favoriser la production énergétique dans les outils hors UVE et réduire les consommations.



AXE D : Construire de nouveaux modes de fonctionnement

D1 : Construire une organisation dédiée à la production et la gestion des données.

D2 : Faire évoluer les interactions avec les EPCI.

D3 : Mieux communiquer, accompagner et sensibiliser davantage les citoyens à la réduction et à la valorisation des déchets.

D4 : Renforcer et développer les partenariats avec les acteurs du territoire.



AXE E : Ajuster l'organisation aux enjeux du territoire

E1 : Déployer des démarches et outils de pilotage de la qualité et de la performance interne à Decoset.

E2 : Favoriser un fonctionnement interne éco-exemplaire.

E3 : Accompagner les équipes aux changements.

E4 : Définir les modalités et les moyens consacrés à l'innovation.





AXE A

Réduire fortement la production de déchets

Depuis les années 60, la **production de déchets en France n'a fait qu'augmenter en lien avec la croissance économique** et les changements de modes de consommation et de production des français **pour atteindre en 2019 près de 39 millions de tonnes de déchets ménagers assimilés (DMA)** soit 582 kg par habitant. Bien que la production à l'habitant soit en baisse, l'augmentation constante de la population rend indispensable la définition et la mise en oeuvre d'actions pour réduire à la source la production de déchets.

Ce constat s'applique directement au territoire de Decoset avec une population qui pourrait atteindre **1 250 000 d'habitants d'ici 15 ans**.

De manière factuelle, **le résultat attendu est d'engager à court terme une diminution des tonnages** de déchets ménagers assimilés collectés, par habitant, par les adhérents et par Decoset pour tendre vers les objectifs réglementaires de réduction.

Pour permettre à la population d'opérer un changement de pratique en faveur de la réduction, il est essentiel pour Decoset et ses adhérents de s'assurer d'**objectifs communs en s'appuyant sur les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**, en mobilisant les acteurs du territoire et en utilisant les outils existants tels que les déchèteries.

La stratégie du Syndicat repose sur les éléments suivants :

- Fédérer Decoset et l'ensemble de ses adhérents pour s'accorder sur des objectifs communs et individuels de réduction de la production de déchets.
- Maintenir l'indépendance de chacun tout en favorisant le potentiel de mutualisation à l'échelle d'un ou plusieurs territoires.
- Adapter les solutions proposées aux professionnels afin de les accompagner, ainsi que les EPCI adhérents, vers une gestion en cohérence avec les territoires.

Projets retenus

A1 : Définir des objectifs de réduction des flux de déchets ménagers et assimilés.

A2 : Étudier les possibilités de tarification incitative de 2ème niveau.

A3 : Maintenir l'organisation actuelle des programmes de prévention (1 pour chaque EPCI) en favorisant une collaboration sur des actions mutualisées.

A4 : Réduire la part des déchets issus des professionnels.

A5 : Réduire la production de déchets des déchèteries.



AXE B

Améliorer la valorisation des déchets produits

En 1883, la **poubelle moderne a été inventée**, créant ainsi le premier système de tri sélectif en France. Les poubelles ont été différenciées pour les matières putrescibles, les verres, les papiers et chiffons, et les faïences. **La loi Royal de 1992 a depuis rendu obligatoire la valorisation et le recyclage des déchets** par chaque commune. Le concept moderne de recyclage a ainsi vu le jour.

En 2015, la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) fixe **des objectifs chiffrés pour la valorisation**. Ces objectifs sont repris par le volet « Gestion des Déchets » du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET). Ce document d'orientation prévoit **un taux de valorisation des DMA en Occitanie de 57 % en 2031**, dont 40 % pour les OMA et 80 % pour les Déchets Occasionnels.

Atteindre un objectif plus ambitieux ne peut être accompli en se basant sur les résultats actuels, étant donné que les collecteurs rencontrent des difficultés à les atteindre. Pour réaliser la stratégie de valorisation des flux produits, il est essentiel que **les matériaux soient triés de manière appropriée** en vue de leur réutilisation.

Decoset a choisi de travailler en collaboration avec ses EPCI adhérents et les professionnels locaux pour atteindre cet objectif. Toutefois, **une évolution des habitudes est nécessaire** pour atteindre une amélioration significative de la performance de tri.

La stratégie du Syndicat repose sur les éléments suivants :

- Se doter de moyens efficaces pour assurer la connaissance de la composition des flux.
- Répondre aux attentes d'aujourd'hui et de demain des usagers de l'ensemble des territoires en matière de flux collectables et d'accès aux sites de collecte des déchets occasionnels.
- S'engager pour le tri de la fraction fermentescible en accompagnant les collectivités et en proposant un nouveau service de broyat.

Projets retenus

B1 : Accompagner les EPCI dans l'amélioration de la performance et de la qualité des collectes sélectives.

B2 : Accompagner et aider les professionnels à trouver des solutions de collecte et/ou de valorisation de leurs déchets.

B3 : Redéfinir le besoin du service de déchèterie à l'échelle d'un site et des territoires.

B4 : Déployer des moyens pour la valorisation organique (biodéchets et déchets verts).

AXE C



Faire évoluer les modalités de transport et de traitement

En 1967, la première installation de valorisation des ordures ménagères a vu le jour dans la région toulousaine. Depuis, les capacités de valorisation se sont accrues avec **la construction d'une seconde Unité de Valorisation Énergétique (UVE) et d'un centre de tri** à Bessières en 2000. Un second centre de tri a également été construit à Toulouse en 2003.

La réglementation ayant évolué en 2023 avec l'extension des consignes de tri et l'obligation de trier tous les emballages plastiques, le Syndicat a dû repenser son modèle industriel de valorisation matière. Ainsi, il a été décidé de lancer la construction d'**un seul et unique centre de tri**, plus moderne et plus grand, pour l'ensemble du territoire. La nouvelle usine, actuellement en construction sur la commune de Bessières, entraînera la fermeture du centre de tri de la commune de Toulouse et une modification des flux de circulation sur l'ensemble du territoire.

Le choix de Decoset est d'intégrer dès aujourd'hui dans sa stratégie les enjeux auxquels devront répondre les outils industriels de demain. L'obligation d'un tri toujours plus précis entraîne **l'adaptation des outils existants ou la construction de nouveaux moyens de sur-tri et de traitement**. L'objectif de Decoset est d'anticiper les besoins en traitement et d'en proposer des nouveaux.

Les modalités de transport doivent évoluer **de façon proportionnée et coordonnée en restant agile** pour faire

face aux contraintes de demain liées à l'évolution des tonnages, la création de nouveaux flux et le besoin des adhérents.

Enfin, il s'agira de favoriser et de développer une production d'énergie alternative pour réduire les consommations.

La stratégie du Syndicat repose sur les éléments suivants :

- Se doter d'un plan général pour la circulation des flux sur le territoire.
- Repenser, faire évoluer et suivre les nouveaux moyens de traitement pour la valorisation matière et organique.
- Favoriser la production d'énergie renouvelable au sein de l'ensemble des installations du Syndicat et trouver des nouveaux moyens de production d'énergie pour réduire les consommations.

Projets retenus

- C1** : Définir des axes d'évolution des modalités de transfert et de transport des déchets.
- C2** : Faire évoluer le schéma industriel de valorisation organique vers une indépendance de Decoset.
- C3** : Faire évoluer le schéma industriel de valorisation matière.
- C4** : Favoriser la production énergétique dans les outils hors UVE et réduire les consommations.



AXE D

Construire de nouveaux modes de fonctionnement

Les trois axes précédents ont mis en évidence les enjeux techniques et économiques auxquels Decoset doit répondre jusqu'en 2040. Ces enjeux, qui représentent également des risques, soulignent la nécessité de **prendre des décisions engageantes** qui se situent au cœur de la compétence et de l'activité du syndicat.

Le premier levier, apparu au cœur des discussions comme la clé de voûte pour rendre possible les ambitions politiques du schéma stratégique, est **une architecture fiable, efficace et répondant aux besoins** de chaque entité de la gestion des données. Ces données devraient permettre le pilotage des activités et la production d'éléments communicables pour et par tous.

Le Service Public de Gestion des Déchets nécessite **une bonne compréhension des pratiques constatées et de la perception des usagers**. Il est donc essentiel que l'interface locale du service reste attentive aux adhérents, aux acteurs du territoire et aux usagers pour une meilleure efficacité et une meilleure compréhension.

Pour favoriser l'épanouissement de l'Économie Sociale et Solidaire déjà bien implantée, il est important de réfléchir aux opportunités que peut offrir l'activité « déchets » sur le territoire de Decoset pour reconcentrer certaines activités industrielles. Dans tous les cas, cela peut également **stimuler l'apparition de projets structurés d'économie circulaire**.

La stratégie du Syndicat repose sur les éléments suivants :

- Une construction de la donnée fiable et pérenne permettant de piloter la performance.
- Une évolution des moyens de communication et d'interaction avec les différentes parties prenantes de Decoset.
- La promotion et le développement de l'économie circulaire sur le territoire au travers de l'activité déchets.

Projets retenus

D1 : Construire une organisation dédiée à la production et la gestion des données.

D2 : Faire évoluer les interactions avec les EPCI.

D3 : Mieux communiquer, accompagner et sensibiliser davantage les citoyens à la réduction et à la valorisation des déchets.

D4 : Renforcer et développer les partenariats avec les acteurs du territoire.



AXE E

Ajuster l'organisation aux enjeux du territoire

Avec le transfert au 1er janvier 2021 des équipements gérés en régie par Toulouse Métropole, **les effectifs, l'organisation et la structuration interne ont fortement évolué** au cours des dernières années. Pour répondre aux attentes du schéma stratégique et aux ambitions politiques, la structure administrative doit continuer à évoluer. Cette transformation concerne l'ensemble des directions et services.

Dès lors, il apparaît essentiel **d'accompagner les équipes actuelles, ainsi que les nouveaux arrivants**, que ce soit au niveau des compétences demandées à chacun ou au niveau de l'organisation du travail, en mode projet pour certaines missions. Imaginer les conditions structurelles pour tendre vers **une organisation plus performante** constitue donc un axe de travail essentiel sans lequel il sera d'évidence plus difficile de réaliser les objectifs identifiés par le schéma stratégique.

Ainsi, le succès de Decoset dans l'accomplissement des orientations politiques repose sur **sa capacité à évoluer en interne**. Une organisation technique et administrative adaptée devrait permettre d'assurer une gestion globale performante, génératrice de valeurs pour le territoire.

Il est par ailleurs essentiel de **développer des thèmes fédérateurs**, suscitant des engagements professionnels valorisants pour les collaborateurs. Les évolutions organisationnelles doivent ainsi être construites de sorte que les

changements à venir constituent de réelles opportunités pour les agents.

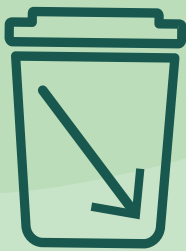
L'objectif est de **pérenniser une capacité technique et un engagement fort** des collaborateurs actuels tout en facilitant l'intégration des nouveaux agents recrutés.

La stratégie du Syndicat repose sur les éléments suivants :

- La volonté de s'engager vers une évaluation continue de la performance dans un objectif d'amélioration continue.
- Le développement d'une culture qualité en mettant en place un fonctionnement interne éco-exemplaire et en valorisant les achats responsables.
- L'envie de faire de l'innovation un axe transverse porteur de performance.

Projets retenus

- E1** : Déployer des démarches et outils de pilotage de la qualité et de la performance interne à Decoset.
- E2** : Favoriser un fonctionnement interne éco-exemplaire.
- E3** : Accompagner les équipes aux changements.
- E4** : Définir les modalités et les moyens consacrés à l'innovation.



AXE A

Réduire fortement la production de déchets

- **A1** : Définir des objectifs de réduction des flux de déchets ménagers et assimilés
- **A2** : Étudier les possibilités de tarification incitative de 2ème niveau
- **A3** : Maintenir l'organisation actuelle des programmes de prévention (1 pour chaque EPCI) en favorisant une collaboration sur des actions mutualisées
- **A4** : Réduire la part des déchets issus des professionnels
- **A5** : Réduire la production de déchets des déchèteries



AXE A

Réduire fortement la production de déchets

PROJET A1

Définir des objectifs de réduction des flux de déchets ménagers et assimilés

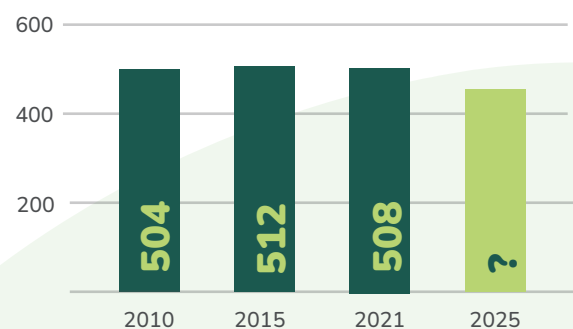
Les obligations réglementaires de réduction de la production des déchets ménagers et assimilés s'imposent autant aux collectivités ayant la compétence collecte qu'aux syndicats assurant la compétence traitement.

C'est dans ce cadre que le projet A1 s'insère pour **assurer une démarche globalisée à l'échelle du territoire de Decoset**.

Decoset exerce la **compétence valorisation / traitement** et gère également **l'exploitation d'un réseau de déchèteries**. La production de déchets ménagers est dépendante directement **des politiques de prévention et de valorisation des déchets mises en œuvre par les EPCI**, qui collectent les déchets auprès de leurs usagers, mais également par Decoset au travers de ses actions sur les déchèteries.

Le projet A1 est un **des deux projets structurants pour l'avenir du syndicat**, il a pour objectif de fédérer Decoset et ses adhérents vers **un but commun de réduction des tonnages** en s'accordant sur des objectifs précis (globalisés ou individualisés selon la typologie de territoire). Ces objectifs de réduction ne concernent pas seulement les DMA. Ils concernent également l'ensemble des déchets résiduels (OMR et encombrants).

Production de DMA en kg/hab



Action retenue

A1.1 : Constituer une instance de définition, de suivi et de partage des objectifs de réduction.

PROJET A2

Étudier les possibilités de tarification incitative de 2ème niveau

La tarification incitative permet l'application du **principe pollueur-payeur** aux usagers du service de gestion des déchets. La contribution (taxe ou redevance) payée par le citoyen dépend du niveau de production de déchets pour l'inciter financièrement à des comportements vertueux.

Dans le cas d'une tarification incitative de second niveau, **le syndicat applique une grille tarifaire à ses adhérents** afin qu'ils mènent de manière plus efficace des démarches de réduction à la source et d'amélioration du tri.

Decoset, avec le projet A2, souhaite se munir de l'ensemble des données et simulations lui permettant de statuer, en lien étroit avec les EPCI adhérents, sur **une potentielle mise en place d'une tarification incitative de second niveau**.

L'action principale de ce projet est **la réalisation d'un diagnostic de la situation actuelle** et de **coconstruire une grille tarifaire incitative** en évaluant précisément l'impact sur chaque entité.

Action retenue

A2.1 : Réaliser un diagnostic suivi d'une étude de scénarios de tarification incitative de niveau 2 co-construits avec les EPCI.



PROJET A3

Maintenir l'organisation actuelle des programmes de prévention (1 pour chaque EPCI) en favorisant une collaboration sur des actions mutualisées

Un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en oeuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire.

Depuis 2018, Decoset a accompagné ses EPCI afin qu'ils se dotent d'un PLPDMA. Depuis, chaque EPCI assure la mise en oeuvre et le suivi des actions de leur PLPDMA. Certaines des actions concernent directement Decoset tels que les apports en déchèterie. Decoset se positionne ainsi à la fois comme un **partenaire consultatif et un acteur opérationnel** impliqué dans les PLPDMA.



Le projet A3 a pour but d'inciter Decoset à **promouvoir la prévention sur son territoire** et à devenir **un catalyseur des interactions entre les collectivités du territoire**.

Pour atteindre cet objectif, deux actions seront mises en place. La première consistera à **renforcer l'animation d'un réseau de référents** pour une approche plus proactive tout en poursuivant les programmes déjà en place. La seconde action se concentrera sur une approche globale du territoire en offrant **des opportunités d'identification et de mise en oeuvre d'actions mutualisées** entre EPCI.

Actions retenues

A3.1 : Animer un réseau des référents Prévention pour partager les retours d'expérience entre les adhérents et avec le syndicat.

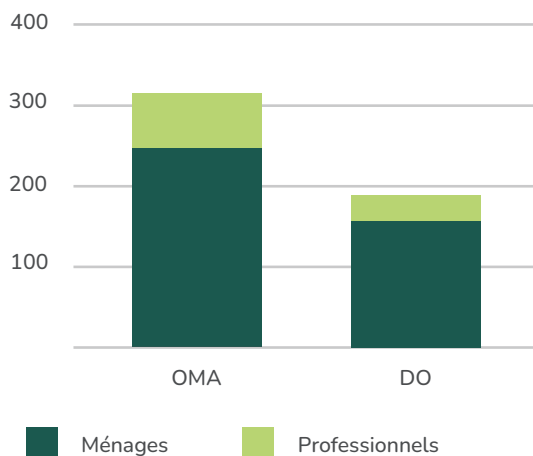
A3.2 : Accompagner les adhérents vers la mutualisation d'actions issues de leur PLPDMA respectif.

PROJET A4

Réduire la part des déchets issus des professionnels

Selon les données du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des territoires, **la production de Déchets Ménagers et Assimilés s'élevait à 35 millions de tonnes en 2010**, soit une moyenne de 538 kg par habitant.

L'ADEME rapporte que **les professionnels contribuent à hauteur de 19 % pour les ordures ménagères** et de 17 % des apports en déchèterie. La part des déchets des professionnels, ou Déchets d'Activités Économiques (DAE), dans les DMA est ainsi évaluée à plus de 92 kg pour le territoire de Decoset.



À travers ce projet A4, Decoset se donne comme objectif de réduire les quantités voire d'améliorer le tri des déchets issus des professionnels pris en charge par le service public, que cela soit en déchèterie ou dans le cadre des collectes des EPCI.

Une évaluation de la production de ces DAE et des pratiques de gestion est à engager et à partager avec l'ensemble des représentants des professionnels. Il s'agit de définir en concertation une politique cohérente de prise en charge de ces DAE menée par le syndicat et les EPCI, tout en accompagnant les professionnels à améliorer les pratiques de tri de leurs déchets pour recyclage.

Actions retenues

A4.1 : Réaliser un diagnostic de gestion des DAE du territoire.

A4.2 : Évaluer et adapter la politique d'accès des professionnels en déchèterie en lien avec les contraintes des territoires.

A4.3 : Mettre en place une politique cohérente pour la gestion des DAE issus des collectes, dans une perspective de réduction des DMA et des OMR.

PROJET A5

Réduire la production de déchets des déchèteries

Relativement stable de 2010 à 2017, le tonnage global apporté en déchèteries ne cesse d'augmenter pour atteindre **un tonnage record à valoriser de 145 500 tonnes en 2021.**

Le ratio de production à l'habitant est également en forte hausse passant de 100 kg/hab. en 2010 à **143 kg/hab. en 2021.**



Decoset propose des solutions de tri pour ces flux de déchets, dits Déchets Occasionnels, à travers **ses 20 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire** pour le bénéfice de ses utilisateurs.



En parallèle, le syndicat développe des installations en faveur du réemploi, de la réparation et de l'économie circulaire dans ses déchèteries, en partenariat avec les acteurs du réemploi.

Dans le cadre du projet A5, Decoset vise à minimiser la production de déchets occasionnels sur son territoire. Le syndicat prévoit ainsi de développer **des zones de dons / réemploi** sur ces sites en partenariat avec les acteurs du territoire et de promouvoir également le rôle essentiel en faveur du marché de seconde main. Un nouveau site emblématique, le **Hall 9**, situé sur l'île du ramier en hyper centre ville de Toulouse, ouvert aux acteurs de l'ESS constituera un lieu totem dédié à la transition, à la prévention, à la réduction à la source et au changement de comportements.

Actions retenues

A5.1 : Poursuivre le déploiement du réemploi et de la réparation au niveau des équipements de Decoset

A5.2 : Accompagner les EPCI au changement des comportements des usagers en faveur de la réduction à la source.



AXE B

Améliorer la valorisation des déchets produits

- **B1** : Accompagner les EPCI dans l'amélioration de la performance et de la qualité des collectes sélectives
- **B2** : Accompagner et aider les professionnels à trouver des solutions de collecte et/ou de valorisation de leurs déchets
- **B3** : Redéfinir le besoin du service de déchèterie à l'échelle d'un site et des territoires
- **B4** : Déployer des moyens pour la valorisation organique (biodéchets et déchets verts)



AXE B

Améliorer la valorisation des déchets produits

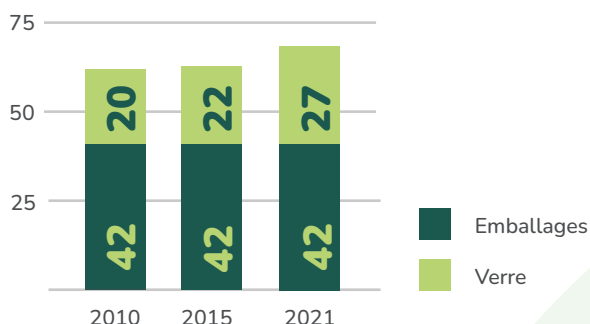
PROJET B1

Accompagner les EPCI dans l'amélioration de la performance et de la qualité de la collecte sélective

Les déchets d'emballages ménagers désignent **l'ensemble des déchets qui résultent de la consommation** et qui sont abandonnés par les ménages à domicile ou hors domicile. Ils sont composés d'acier, d'aluminium, de plastiques, de papier/carton ou de verre.

Au niveau du territoire, **42 kg d'emballages mélangés** et **27 kg de verre** ont été collectés en 2021 par habitant.

Production d'emballages et de verre en kg/hab



Cependant, il existe des différences significatives entre les EPCI, avec une production globale bien plus importante pour les collectivités périphériques de la métropole de Toulouse.

En outre, on constate une diminution, voire un ralentissement, de la collecte sélective d'emballages au cours des quatre dernières années.

Le projet B1 a pour objectif d'aider les EPCI à améliorer le tri des déchets par les usagers.

Actions retenues

B1.1 : Mettre en place un schéma de connaissance de la composition des flux de déchets.

B1.2 : Harmoniser les messages et visuels pour une communication homogène auprès des usagers en matière de tri.

PROJET B2

Accompagner et aider les professionnels à trouver des solutions de collecte et/ou de valorisation de leurs déchets

Complémentaire au projet A4, dont l'objectif est de réduire la prise en charge des Déchets d'Activités Économiques (DAE), le projet B2 consiste à mettre en place une organisation visant à établir puis à suivre un plan d'action en vue **d'améliorer la prévention et un meilleur tri des déchets des professionnels** (DAE) en vue de leur recyclage.

Par ce projet B2, Decoset souhaite **créer et animer une instance composée d'acteurs du territoire** afin de travailler ensemble dans le but d'améliorer la prévention et la gestion des déchets des professionnels.

Action retenue

B2.1 : Créer et animer une instance commune d'acteurs publics et professionnels ayant pour objectif d'améliorer la prévention et la gestion des déchets des professionnels.



PROJET B3

Redéfinir le besoin du service de déchèteries à l'échelle d'un site et des territoires

Ces dernières années, le nombre d'utilisateurs sollicitant le service de déchèteries a augmenté considérablement. De plus, le déploiement de nouvelles filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) exige **une évolution et une adaptation du service** proposé pour répondre à ces changements réglementaires.



En vue de satisfaire les besoins diversifiés des usagers et de se conformer aux réglementations en vigueur, le projet B3 se compose de trois actions :

- La première concerne la mise aux normes des sites existants.
- La deuxième vise à optimiser et densifier le réseau de déchèteries.
- Enfin, la troisième action consiste à reconsidérer la déchèterie, en redéfinissant sa forme et sa fonctionnalité, pour mieux répondre aux exigences actuelles et futures.

Actions retenues

B3.1 : Faire évaluer les sites existants et piloter leur évolution (conformité réglementaire, renforcement de l'EC et des actions solidaires, identification du besoin en capacité d'accueil des déchets en lien avec la baisse de production...).

B3.2 : Optimiser et densifier le maillage de points de collecte des déchets occasionnels afin de répondre aux besoins des usagers.

B3.3 : Définir les contours d'un nouveau service de déchèterie à l'horizon 2035.

PROJET B4

Déployer des moyens pour la valorisation organique (biodéchets et déchets verts)

Le déploiement de la collecte des biodéchets à la source, en conformité avec les futures règles en vigueur, est un moyen efficace pour améliorer les performances de tri. Selon le schéma directeur de gestion des biodéchets finalisé en 2022, les déchets collectables issus de la cuisine sont estimés à **près de 20 000 tonnes sur l'ensemble du territoire de Decoset.**

Bien que ne disposant pas de la compétence collecte, Decoset a un **rôle de rassembleur et de facilitateur** pour la gestion des biodéchets (déchets de cuisine et déchets verts). Le syndicat accompagne les EPCI en matière de **prévention et de partage d'expériences** liées à la gestion des déchets organiques.

De plus, Decoset pourrait proposer, en fonction des besoins et des contraintes techniques ou réglementaires, **l'accès à du broyat** aux ménages ainsi qu'aux services de compostage de proximité. Il s'agira de **favoriser la production de compost à domicile** et de mettre en place un **circuit court de valorisation des apports de déchets verts** en déchèterie.

Actions retenues

B4.1 : Accompagner les EPCI dans la prévention et la gestion des déchets organiques.

B4.2 : Mettre à disposition des ménages et des services de compostage de proximité du broyat.





AXE C

Faire évoluer les modalités de transport et de traitement

- **C1** : Définir des axes d'évolution des modalités de transfert et de transport des déchets
- **C2** : Faire évoluer le schéma industriel de valorisation organique vers une indépendance de Decoset
- **C3** : Faire évoluer le schéma industriel de valorisation matière
- **C4** : Favoriser la production énergétique dans les outils hors UVE et réduire les consommations



AXE C

Faire évoluer les modalités de transport et de traitement

PROJET C1

Définir des axes d'évolution des modalités de transfert et de transport des déchets

Un quai de transfert, encore appelé station de transit, est une infrastructure qui permet de **regrouper temporairement les déchets collectés en Benne à Ordures Ménagères (BOM)** par les EPCI qui sont éloignés du centre de traitement. Les déchets sont rassemblés et condensés sur cette plateforme de transit avant d'être acheminés par des camions semi-remorques vers les usines de valorisation. Cette installation permet la réduction du nombre de camions et contribue à la réduction de l'impact carbone.

Actuellement, **Decoset possède six centres de transfert** ayant une capacité annuelle de **plus de 200 000 tonnes**. L'évolution des sites de traitement des déchets entraînera une modification de la circulation des flux de déchets sur le territoire, exigeant ainsi une adaptation des centres de transfert.

Le projet C1 vise à doter le syndicat d'**un nouveau schéma de gestion et de fonctionnement des quais**, répondant aux défis actuels et futurs. Le deuxième volet de ce projet ambitionne la décarbonation des engins utilisés.

Actions retenues

C1.1 : Définir et mettre en oeuvre un nouveau schéma de gestion et de fonctionnement des quais de transfert.

C1.2 : Mettre en place une politique de décarbonation du transport.

PROJET C2

Faire évoluer le schéma industriel de valorisation organique vers une indépendance de Decoset

Decoset possède la compétence traitement des déchets que les EPCI adhérents lui ont confiée. En conséquence, il est chargé du traitement de tous les types de déchets collectés par les EPCI, y compris les biodéchets qui doivent être collectés à partir du 1er janvier 2024. De même, il est chargé de la valorisation et du traitement de tous les déchets collectés en déchèterie.

Le schéma directeur de gestion des biodéchets, adopté en 2022 par Decoset, a estimé à **20 000 tonnes de biodéchets** qui pourraient être collectées dans les années à venir. Le gisement de déchets verts à valoriser est quant à lui de **60 à 70 000 t/an**.

Le Syndicat ne dispose aujourd'hui que d'une **plateforme de compostage traitant environ 8 000 t/an de déchets verts (Léguevin)**, les autres flux étant traités sur des installations privées dans le cadre de marché. Afin de favoriser sur son territoire le retour au sol de ces ressources organiques, le Syndicat doit donc se doter de nouvelles solutions de traitement permettant une valorisation locale de la matière organique, que cela soit pour les déchets verts ou pour les biodéchets.

De nouvelles capacités de compostage et **des solutions avec le monde agricole** seront ainsi recherchées pour les déchets verts. **Une filière de méthanisation territoriale des biodéchets**, privilégiée par le schéma directeur, devra faire l'objet d'études de faisabilité spécifiques.



Actions retenues

C2.1 : Se doter de solutions internes de traitement pour la valorisation organique.

C2.2 : Évaluer la faisabilité d'une filière de méthanisation.

PROJET C3

Faire évoluer le schéma industriel de valorisation matière

Decoset s'est engagé dans la construction d'un centre de tri innovant, avec **une capacité annuelle de 67 000 tonnes**. Il sera équipé des technologies les plus récentes pour trier les flux de collecte sélective des emballages et des papiers, répondant ainsi aux objectifs réglementaires ambitieux de valorisation et de recyclage.

Decoset veille également à **développer la valorisation et le recyclage des déchets occasionnels** qu'il collecte en déchèterie. Toutefois, comme les encombrants et assimilés collectés par les EPCI, il reste encore un flux important d'encombrants orienté en stockage ou en filière de valorisation énergétique qui pourrait faire l'objet d'un tri supplémentaire pour recyclage.



Le syndicat ambitionne de **structurer l'ensemble de son schéma industriel de valorisation matière** à travers 3 actions structurantes :

- La gestion du nouvel outil industriel de tri des emballages et papiers.
- La mise en place d'une filière pour la valorisation des encombrants.
- La structuration des solutions privées pour les DAE.

Actions retenues

C3.1 : Améliorer de façon continue les performances de l'outil industriel de tri des emballages ménagers recyclables et papiers.

C3.2 : Se doter d'une filière performante pour la valorisation des encombrants.

C3.3 : Accompagner la structuration de solutions privées pour la gestion des déchets des professionnels.

PROJET C4

Favoriser la production énergétique dans les outils hors UVE et réduire les consommations

La part des énergies renouvelables devra représenter au moins **32 % en 2030 de la consommation totale d'énergie finale** en France. La transition énergétique et les objectifs associés de lutte contre le changement climatique appellent les territoires à **diversifier leurs sources d'énergie**, à **intégrer les enjeux d'une production locale de l'énergie** et à **favoriser un mix énergétique décarboné**.

Decoset s'investit dans cette direction en lançant le projet C4, qui vise à **développer la production d'énergie renouvelables**, notamment en étudiant l'opportunité de développer une filière biomasse, ou en produisant des énergies renouvelables sur ses sites, à l'échelle du territoire et en collaboration avec les EPCI.

Actions retenues

C4.1 : Étudier l'opportunité de développement de filière de production d'énergie (biomasse captée par Decoset) en lien avec les EPCI.

C4.2 : Favoriser la production d'énergies renouvelables au niveau des équipements de Decoset.





AXE D

Construire de nouveaux modes de fonctionnement

- **D1** : Construire une organisation dédiée à la production et la gestion des données
- **D2** : Faire évoluer les interactions avec les EPCI
- **D3** : Mieux communiquer, accompagner et sensibiliser davantage les citoyens à la réduction et à la valorisation des déchets
- **D4** : Renforcer et développer les partenariats avec les acteurs du territoire



AXE D

Construire de nouveaux modes de fonctionnement

PROJET D1

Construire une organisation dédiée à la production et la gestion des données

La gestion des données, et plus particulièrement des tonnages entrant et sortant, est un enjeu majeur autant pour le syndicat que pour chacun des EPCI adhérents. Ces éléments permettent le pilotage de l'ensemble des activités des services en charge de la gestion des déchets, il est donc primordial d'apporter à chaque adhérent **une fiabilité et une stabilité en matière de production des données.**

Le projet D1 représente un enjeu majeur pour le fonctionnement optimal du syndicat avec ses membres, compte tenu de ses objectifs ambitieux en matière de réduction et de valorisation des déchets.

La conception d'**une architecture de données** répondant aux besoins de tous les adhérents de Decoset exigera une étroite collaboration entre le Syndicat et ses adhérents. Cela nécessitera la mise en place d'une organisation et d'un pilotage spécifiques pour **coconstruire cet outil de gestion des données fiables et de suivi des performances.**

Action retenue

D1.1 : Se doter d'une architecture de la donnée répondant aux besoins de chacun.

D1.2 : Se doter d'une organisation en charge de la production d'outils de pilotage et de valorisation des performances.

PROJET D2

Faire évoluer les interactions avec les EPCI

Le schéma stratégique porte de fortes ambitions techniques pour les années à venir, il est donc primordial de mettre en place une méthodologie de communication entre le syndicat et ses EPCI membres pour **faciliter les échanges** et ainsi **assurer une circulation optimale des informations**.

Pour répondre à cette ambition, le projet D2 se décompose en 3 actions permettant de **structurer une interface entre Decoset et ses adhérents**, de **mettre en oeuvre une communication dédiée** aux Directeurs généraux des services, aux présidents et élus locaux, et enfin d'**inciter et accompagner les EPCI vers une labellisation Territoire Engagé Transition Écologique - Économie Circulaire**.

Actions retenues

D2.1 : Créer une interface facilitant la relation entre Decoset et ses adhérents.

D2.2 : Mettre en oeuvre des moyens de communication et d'échanges avec les présidents et élus locaux.

D2.3 : Inciter les EPCI à s'engager vers une labellisation Territoire Engagé Transition Écologique - Économie Circulaire.



PROJET D3

Mieux communiquer, accompagner et sensibiliser davantage les citoyens à la réduction et à la valorisation des déchets

La communication et les interactions directes avec les usagers sont entravées en raison du positionnement éloigné de Decoset, établissement public de 3ème rang après les communes et les EPCI adhérents. Néanmoins, le syndicat souhaite corriger cette situation **en reprenant la maîtrise des messages et enjeux** qu'il souhaite transmettre directement aux habitants.

Decoset est actuellement engagé dans **l'élaboration de moyens interactifs avec les utilisateurs** en utilisant divers outils tels que les réseaux sociaux, les visites de sites industriels et l'organisation d'événements.



Le projet D3 s'inscrit dans la continuité de ces efforts, tout en réorientant les objectifs du syndicat vers **un plan de communication destiné aux ménages et aux professionnels**. Il prévoit également **le développement d'outils de participation**, ainsi que le renforcement de la formation, de la sensibilisation et de l'animation au sein des équipements de Decoset.

Actions retenues

- D3.1** : Élaborer et mettre en oeuvre un plan de communication dédié aux usagers ménagers et professionnels.
- D3.2** : Développer des outils de participation des usagers.
- D3.3** : Utiliser les différents équipements pour l'animation, la formation et la sensibilisation.

PROJET D4

Renforcer et développer les partenariats avec les acteurs du territoire

Au sein de l'axe A Réduction et de l'axe B Valorisation, différents projets sont tournés vers une gestion des Déchets d'Activités Économiques (DAE) en collaboration étroite avec les acteurs du territoire.

Le projet D4 doit permettre de soutenir **les objectifs de réduction et de valorisation des déchets** en structurant les interactions avec les acteurs du territoire. L'ambition est de développer **les démarches d'écologie industrielle territoriale (EIT)** déjà engagées par Decoset et de soutenir celles portées par les EPCI du territoire.

L'EIT est en effet un des piliers de l'économie circulaire avec la création entre acteurs de synergies de flux visant à **préserver et à optimiser les ressources**.

Il s'agit pour Decoset de renforcer les actions initiées depuis plusieurs années (autour de l'UVE de Bessières, les Synergies du Pastel, REESO...), de promouvoir ces démarches d'EIT et d'accompagner les EPCI à les déployer sur leur territoire et au niveau de leurs zones d'activités économiques.

Action retenue

D4.1 : Développer les démarches EIT autour des unités de valorisation et équipements de Decoset, ainsi que sur les zones d'activités des EPCI.

D4.2 : Développer des outils de participation des usagers.





AXE E

Ajuster l'organisation aux enjeux du territoire

- **E1** : Déployer des démarches et outils de pilotage de la qualité et de la performance interne à Decoset
- **E2** : Favoriser un fonctionnement interne éco-exemplaire
- **E3** : Accompagner les équipes aux changements
- **E4** : Définir les modalités et les moyens consacrés à l'innovation



AXE E

Ajuster l'organisation aux enjeux du territoire

PROJET E1

Déployer des démarches et outils de pilotage de la qualité et de la performance interne à Decoset

Le pilotage de la qualité et de la performance est source d'excellence et d'optimisation du fonctionnement de l'organisation. Mettre en place ce type de démarche permettra non seulement d'**identifier les éventuels dysfonctionnements** pour y apporter des correctifs, mais aussi d'**ajuster les prises de décisions au plus juste** et enfin de rassembler et de donner du sens aux équipes autour d'objectifs communs.

Le projet E1 doit permettre à Decoset de **faire évoluer ses pratiques internes**, en réponse aux enjeux du schéma stratégique. Pour cela, il se concentre sur la mise en place de 3 actions :

- Les pratiques de pilotage et de gestion.
- Une démarche et des méthodes de gestion de projet.
- L'amélioration continue via l'étude des opportunités de certifications.

Actions retenues

E1.1 : Mettre en place des pratiques de pilotage de gestion et animer la démarche.

E1.2 : Déployer une démarche et des méthodes de gestion de projet adaptées aux enjeux et missions.

E1.3 : S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et étudier les opportunités de certification.

PROJET E2

Favoriser un fonctionnement interne éco-exemplaire

En 2022, la production de déchets d'un employé de bureau est estimée à **plus de 100 kg par an**. Ce chiffre inclut le **papier**, qui représente en moyenne **65 kg par employé**, ainsi que les déchets de repas jetables et le mobilier. La réduction de la production de déchets est devenue une priorité non seulement à domicile, mais également sur le lieu de travail.

Decoset s'engage à déployer un fonctionnement éco-exemplaire en vue de préserver les ressources naturelles, promouvoir un environnement de travail plus respectueux et servir de modèle en matière de gestion des déchets. Cette démarche vise également à **encourager les agents à s'investir dans une démarche de réduction des déchets**.

Le projet E2 poursuit cette ambition grâce à deux initiatives : **la mise en oeuvre d'un plan administratif éco-exemplaire** et **le déploiement d'une politique d'achat durable**.

Actions retenues

- E2.1** : Mettre à jour, partager et piloter la mise en oeuvre du plan d'administration éco-exemplaire.
- E2.2** : Définir et mettre en oeuvre une politique d'achat durable.



PROJET E3

Accompagner les équipes aux changements

La mise en oeuvre de l'ambition politique du schéma stratégique nécessite **une évolution de l'organisation interne du syndicat**, des méthodes actuelles de travail et des canaux de communication entre les services et les agents.

Le projet E3 a pour but de faire évoluer l'organisation et le fonctionnement interne de Decoset, en vue de répondre aux enjeux tout en offrant **des conditions de travail optimales à ses agents**. Pour ce faire, trois actions majeures sont identifiées :

- La consolidation et la structuration de la fonction des Ressources Humaines en vue de mieux accompagner les évolutions internes.
- Le pilotage des transformations organisationnelles induites par le schéma stratégique.
- Le déploiement d'un plan de communication interne.

Actions retenues

E3.1 : Faire évoluer la fonction RH pour répondre à l'enjeu d'accompagner les agents.

E3.2 : Piloter les évolutions organisationnelles prévues par le schéma stratégique.

E3.3 : Élaborer et animer un plan de communication interne.

PROJET E4

Définir les modalités et les moyens consacrés à l'innovation

En des termes simples, l'innovation implique **la conception et la mise en oeuvre d'une nouvelle idée, créant de la valeur pour les parties prenantes**, qu'elles soient internes, membres ou utilisateurs. L'innovation est déclenchée par une idée nouvelle, qu'il s'agisse d'une amélioration d'un service ou d'un outil, d'une méthode actualisée pour mener les activités ou même d'un modèle d'organisation inédit. L'ensemble des opérations peut être impacté par l'innovation en question.

Le projet E4 s'inscrit dans une perspective d'innovation visant à **soutenir, faire évoluer et améliorer toutes les activités de Decoset**. L'objectif de ce projet n'est pas de fonctionner indépendamment des autres projets de la stratégie globale, mais plutôt de contribuer à aider à résoudre les réflexions, difficultés et contraintes dans tous les domaines techniques ou administratifs qui en ont besoin.

Action retenue

E4.1 : Identifier le niveau, les périmètres, les modalités d'organisation de la mission et les moyens dédiés à l'innovation.

Annexes

TABLE DES ANNEXES

FICHES ACTIONS | Axe A p. 52

- A1 : Définir des objectifs de réduction des flux de déchets ménagers et assimilés p. 53
- A2 : Étudier les possibilités de tarification incitative de 2ème niveau p. 54
- A3 : Maintenir l'organisation actuelle des programmes de prévention (1 pour chaque EPCI) en favorisant une collaboration sur des actions mutualisées p. 55
- A4 : Réduire la part des déchets issus des professionnels p. 57
- A5 : Réduire la production de déchets des déchèteries p. 60

FICHES ACTIONS | Axe B p. 62

- B1 : Accompagner les EPCI dans l'amélioration de la performance et de la qualité des collectes sélectives p. 63
- B2 : Accompagner et aider les professionnels à trouver des solutions de collecte et/ou de valorisation de leurs déchets p. 65
- B3 : Redéfinir le besoin du service de déchèterie à l'échelle d'un site et des territoires p. 66
- B4 : Déployer des moyens pour la valorisation organique (biodéchets et déchets verts) p. 69

FICHES ACTIONS | Axe C p. 71

- C1 : Définir des axes d'évolution des modalités de transfert et de transport des déchets p. 72
- C2 : Faire évoluer le schéma industriel de valorisation organique vers une indépendance de Decoset p. 74
- C3 : Faire évoluer le schéma industriel de valorisation matière p. 76
- C4 : Favoriser la production énergétique dans les outils hors UVE et réduire les consommations p. 79

FICHES ACTIONS | Axe D p. 81

- D1 : Construire une organisation dédiée à la production et la gestion des données p. 82
- D2 : Faire évoluer les interactions avec les EPCI p. 83
- D3 : Mieux communiquer, accompagner et sensibiliser davantage les citoyens à la réduction et à la valorisation des déchets p. 87
- D4 : Renforcer et développer les partenariats avec les acteurs du territoire p. 90

FICHES ACTIONS | Axe E p. 92

- E1 : Déployer des démarches et outils de pilotage de la qualité et de la performance interne à Decoset p. 93
- E2 : Favoriser un fonctionnement interne éco-exemplaire p. 96
- E3 : Accompagner les équipes aux changements p. 98
- E4 : Définir les modalités et les moyens consacrés à l'innovation p. 101

RÉFÉRENTIEL TERRITOIRE ENGAGÉ TRANSITION ÉCOLOGIQUE - ÉCONOMIE CIRCULAIRE p. 102

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC p. 108



AXE A

Réduire fortement la production de déchets

- **A1 : Définir des objectifs de réduction des flux de déchets ménagers et assimilés**
 - A1.1 : Constituer une instance de définition, de partage et de suivi des objectifs de réduction
- **A2 : Étudier les possibilités de tarification incitative de 2ème niveau**
 - A2.1 : Réaliser un diagnostic suivi d'une étude de scénarios de tarification incitative de niveau 2 coconstruits avec les EPCI
- **A3 : Maintenir l'organisation actuelle des programmes de prévention (1 pour chaque EPCI) en favorisant une collaboration sur des actions mutualisées**
 - A3.1 : Animer un réseau des référents prévention pour partager les retours d'expérience entre les adhérents et avec le Syndicat
 - A3.2 : Accompagner les adhérents vers la mutualisation d'actions issues de leur PLPDMA respectif
- **A4 : Réduire la part des déchets issus des professionnels**
 - A4.1 : Réaliser un diagnostic de gestion des Déchets d'Activités Économiques du territoire
 - A4.2 : Évaluer et adapter la politique d'accès des professionnels en déchèterie en lien avec les contraintes du territoire
 - A4.3 : Mettre en place une politique cohérente pour la gestion des DAE issus des collectes dans une perspective de réduction des DMA et des OMR
- **A5 : Réduire la production de déchets des déchèteries**
 - A5.1 : Poursuivre le déploiement du réemploi et de la réparation au niveau des équipements de Decoset
 - A5.2 : Accompagner les EPCI au changement des comportements des usagers en faveur de la réduction à la source

AXE A : RÉDUIRE FORTEMENT LA PRODUCTION DE DÉCHETS

PROJET A1 | Définir des objectifs de réduction des flux de déchets ménagers et assimilés

Action A1.1 : Constituer une instance de définition, de partage et de suivi des objectifs de réduction



OBJECTIFS DE L'ACTION

Définir et suivre les objectifs de réduction de l'ensemble des déchets en général et des flux résiduels en priorité en :

- Organisant la définition des objectifs de réduction des déchets.
- Effectuant un suivi.
- Assurant le partage des résultats via la constitution et l'animation d'une instance spécifique, dont le rôle en cas d'écart entre résultats et objectifs, sera d'échanger sur les plans d'actions visant à revenir dans la trajectoire en tenant compte des spécificités de chaque territoire.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Organiser la structuration et la constitution de l'instance de définition qui aura la charge dans un premier temps de s'accorder sur un ou plusieurs objectifs de chacun des territoires puis chaque année de revoir ses derniers pour identifier des actions d'accompagnement des adhérents afin que chacun puisse les atteindre. Pour cela il faudra :

- Identifier pour chaque adhérent un binôme élu/technicien pour assurer le portage politique des choix fait mais également leur réalité technique ;
- Réaliser l'état des lieux des performances opérationnelles par catégorie de territoire ;
- Déterminer les indicateurs de suivi et définir des objectifs visés à horizon 1 à 3 ans par catégorie de territoire et par EPCI ;
- Signer le contrat d'objectifs.

Suivre et accompagner pour s'assurer que tous les EPCI atteignent leurs objectifs. Cela passera par une revue annuelle des indicateurs lors de séances de travail dédiées et l'élaboration de plans d'accompagnement pour aider les adhérents à identifier les leviers d'optimisation pour corriger leur trajectoire et améliorer leur performance.



RESSOURCES

- Direction Générale des Services
- Responsable mission Stratégie-Évaluation
- Service Communication
- Services Techniques



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Signature des contrats d'objectifs
- **2025 et années suivantes** : Suivi et partage des objectifs



INDICATEURS

- Nombre de contrats d'objectifs signés par Decoset et ses adhérents
- Évolution des tonnages collectés et traités
- Nombre d'EPCI accompagnés dans l'identification d'actions de corrections

AXE A : RÉDUIRE FORTEMENT LA PRODUCTION DE DÉCHETS

PROJET A2 | Étudier les possibilités de tarification incitative de 2ème niveau

Action A2.1 : Réaliser un diagnostic suivi d'une étude de scénarios de tarification incitative de niveau 2 coconstruits avec les EPCI



OBJECTIFS DE L'ACTION

Disposer des éléments nécessaires à l'évaluation de l'opportunité de la mise en place d'une tarification incitative de niveau 2, dans une optique de réduction des déchets en :

- Réalisant un diagnostic, avec benchmark, pour fonder les possibilités d'incitation.
- Évaluant l'impact des grilles tarifaires actuelles au regard des objectifs de réduction des DMA.
- Coconstruisant avec les EPCI la structure de grilles tarifaires envisageables et les modalités d'incitation possibles (flux, objectif quantifié, bonus/malus...).
- Proposant la simulation de grilles tarifaires de niveau 2 et de leurs impacts sur les contributions des EPCI.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Réaliser une étude qui aura pour objectifs d'apporter les éléments techniques aux EPCI et à Decoset pour permettre un positionnement concernant une potentielle mise en oeuvre.

Pour cela il faudra :

- Organiser une réunion de présentation de la démarche réunissant Decoset et les EPCI adhérents ;
- Réaliser un état des lieux des performances et un benchmark pour illustrer l'incitativité ;
- Organiser des groupes de travail pour la définition des orientations politiques et la définition de la structuration de la grille et des modalités d'incitations ;
- Élaborer une grille tarifaire incitative de niveau 2 et simuler l'impact sur les contribution des EPCI.

Suivre et accompagner les EPCI adhérents par :

- Une animation et des échanges réguliers sur le suivi des performances ;
- La mise en place d'outil de suivi / monitoring des performances pour un calcul optimal des contributions.



RESSOURCES

- Service Finances
- Responsable mission Stratégie-Évaluation
- Services Techniques



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Réalisation de l'étude
- **2025 et années suivantes** : Accompagnement et suivi des EPCI



INDICATEURS

- Benchmark et évaluation des impacts de grilles tarifaires proposées
- Finalisation de l'étude et choix des élus
- Validation d'une grille tarifaire, suivi et évaluation des performances et incidences

AXE A : RÉDUIRE FORTEMENT LA PRODUCTION DE DÉCHETS

PROJET A3 | Maintenir l'organisation actuelle des programmes de prévention (1 pour chaque EPCI) en favorisant une collaboration sur des actions mutualisées

Action A3.1 : Animer un réseau des référents prévention pour partager les retours d'expérience entre les adhérents et avec le Syndicat



OBJECTIFS DE L'ACTION

Se positionner comme fédérateur des Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du territoire de Decoset en valorisant l'échange entre les adhérents afin que chacun bénéficie des expériences positives ou négatives des autres en :

- Se portant garant dans le temps de l'animation, de la coordination et de la capitalisation des bonnes pratiques des actions en faveur de la réduction des déchets réalisées par ses adhérents.
- Organisant et animant un réseau d'animateurs des PLPDMA et/ou des référents prévention du territoire, à travers des réunions d'échanges, des visites de sites afin de garantir la circulation de l'information entre les adhérents.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Animer et accompagner le réseau des référents de PLPDMA au travers de deux réunions par an à minima dont les objectifs sont le partage de connaissance et de pratique :

- Constituer un réseau de référents et des animateurs des PLPDMA au sein des EPCI ;
- Assurer l'organisation des réunions et/ou des visites d'échanges avec d'autres territoires ;
- Rédiger des synthèses de ces rencontres et les partager au sein du réseau ;
- Participer aux Commissions Consultatives d'Élaboration et de Suivi (CCES) des PLPDMA (8 réunions/an sur 2 jours).



RESSOURCES

- Service Économie Circulaire et Animation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **En cours :** Identification des référents
- **En cours :** Réunions d'animations a minima 2 fois/an



INDICATEURS

- Nombre de participants aux réunions
- Nomination des référents de chaque EPCI
- Rédaction de compte rendu des échanges

AXE A : RÉDUIRE FORTEMENT LA PRODUCTION DE DÉCHETS

PROJET A3 | Maintenir l'organisation actuelle des programmes de prévention (1 pour chaque EPCI) en favorisant une collaboration sur des actions mutualisées

Action A3.2 : Accompagner les adhérents vers la mutualisation d'actions issues de leur PLPDMA respectif



OBJECTIFS DE L'ACTION

Offrir aux adhérents l'opportunité de faire évoluer leur PLPDMA en identifiant des actions transversales possibles (sur la base du volontariat) en identifiant, structurant et construisant avec les EPCI, des actions de prévention communes à différentes collectivités dans une optique de mutualisation des ressources et de facilitation de la mise en oeuvre et de gestion.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Étudier la possibilité avec les EPCI de mettre en place des actions territoriales à plus grandes échelles pour maximiser leur réussite :

- Faire le bilan des actions actuellement intégrées dans les PLPDMA en cours ;
- Identifier des actions mutualisables entre différents territoires, les travailler avec les EPCI concernés dans le cadre de réunions spécifiques ;
- Construire et valider les actions communes avec les EPCI impliqués ;
- Accompagner les EPCI dans la mise à jours des PLPDMA ;
- Accompagner les EPCI en organisant des séquences de travail, en réalisant des supports, des études de développement d'actions communes ou à mutualiser ;
- Soutenir et accompagner les EPCI pour intégrer les actions mutualisées dans le cadre de la révision de leur PLPDMA.



RESSOURCES

- Service Économie Circulaire et Animation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **En cours** : Analyse des PLPDMA, identification des actions mutualisables
- **2027 et années suivantes** : Études et développement des actions mutualisables, mise à jour des PLPDMA



INDICATEURS

- Nombre de participants aux réunions
- Nombre d'actions mutualisées
- Quantification de l'impact des actions mutualisées

AXE A : RÉDUIRE FORTEMENT LA PRODUCTION DE DÉCHETS

PROJET A4 | Réduire la part des déchets issus des professionnels

Action A4.1 : Réaliser un diagnostic de gestion des Déchets d'Activités Économiques du territoire



OBJECTIFS DE L'ACTION

Améliorer la connaissance des déchets des professionnels sur le territoire de Decoset, pour mettre en place des actions adaptées à tout type de professionnel en :

- Réalisant un diagnostic coordonné par Decoset afin de connaître les pratiques de gestion des DAE.
- Identifiant les filières existantes associées.
- Évaluant les besoins des acteurs économiques en la matière.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Réaliser un diagnostic qui aura pour objectifs d'apporter au syndicat mixte et aux adhérents les éléments nécessaires pour l'accompagnement des professionnels présent sur les territoires. Pour cela il faudra :

- Analyser la composition des déchets produits sur le territoire en lien avec l'action B1.1 du présent schéma ;
- Identifier les flux et les territoires d'actions prioritaires;
- Identifier les prestataires de collecte et filières, les organisations en développement avec la nouvelle REP PMCB.

Présenter les résultats au groupe de travail chambres consulaires, fédérations, éco-organismes et l'Ordeco (lien avec B2.1) et les communiquer aux EPCI.

Actualiser chaque année le diagnostic pour maintenir une connaissance des enjeux de la gestion des DAE. Mettre en place une campagne de collecte de données en lien avec l'Ordeco.



RESSOURCES

- Service Économie Circulaire et Animation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Réalisation de l'étude
- **2025 et années suivantes** : Mise à jour



INDICATEURS

- Finalisation du diagnostic
- Nombre de filières identifiées
- Mise à jour annuellement du diagnostic

AXE A : RÉDUIRE FORTEMENT LA PRODUCTION DE DÉCHETS

PROJET A4 | Réduire la part des déchets issus des professionnels

Action A4.2 : Évaluer et adapter la politique d'accès des professionnels en déchèterie en lien avec les contraintes du territoire



OBJECTIFS DE L'ACTION

Faire évoluer l'accès des professionnels sur les déchèteries de Decoset vers un objectif de réduction des déchets en :

- Évaluant l'opportunité d'une potentielle évolution de la politique de fermeture de l'accès des professionnels aux déchèteries publiques et des conditions d'accès en cas d'ouverture (flux acceptés et quantités associées, tarifs applicables, maillage et amplitude horaire..).
- Mettant en oeuvre et en suivant la nouvelle politique d'accès des professionnels aux déchèteries publiques.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Réaliser une étude afin d'identifier les opportunités d'évolution des conditions d'acceptation des professionnels en déchèteries selon les particularités des territoires. Pour cela il faudra :

- Recenser les besoins des professionnels via un questionnaire et une enquête en concertation avec les acteurs économiques et l'Ordeco ;
- Réaliser un benchmark sur les modalités de gestion des DAE et un inventaire des solutions de gestion des professionnels sur d'autres territoires et les solutions actuellement présentes en lien avec l'action A4.1 ;
- Co-construire et étudier des scénarios de gestion avec les élus et représentants des acteurs du territoire ;
- Valider l'évolution du service.

Mettre en application le plan d'action du scénario retenu en réalisant les travaux nécessaires, en modifiant le règlement des déchèteries et en faisant évoluer les conditions et modes de facturation.



RESSOURCES

- Service Financier
- Service Économie Circulaire et Animation
- Service Communication
- Service Technique (service Déchèteries)



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024 et 2025** : Réalisation de l'étude et évaluation de l'opportunité d'évolution du service
- **2026 et années suivantes** : Mise en application du plan d'action et du nouveau service



INDICATEURS

- Étude d'opportunité réalisée
- Vote sur les modalités de mise en oeuvre
- Mise en application effective sur les territoires
- Suivi des professionnels usagers, des tonnages de DAE collectés et de la facturation

AXE A : RÉDUIRE FORTEMENT LA PRODUCTION DE DÉCHETS

PROJET A4 | Réduire la part des déchets issus des professionnels

Action A4.3 : Mettre en place une politique cohérente pour la gestion des DAE issus des collectes dans une perspective de réduction des DMA et des OMR



OBJECTIFS DE L'ACTION

S'accorder avec les EPCI sur une politique de gestion et de réduction des Déchets d'Activités Économiques cohérente selon les territoires en :

- Positionnant Decoset comme fédérateur pour la mise en oeuvre d'une politique cohérente en lien étroit avec ses EPCI.
- Identifiant les pratiques de collecte des déchets assimilés.
- Recensant les solutions alternatives et les opportunités de détournement des flux professionnels du SPPGD selon les territoires.
- Accompagnant les EPCI dans la mise en oeuvre de solutions adaptées.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Faire un état des lieux et diagnostic des pratiques de gestion des DAE par les EPCI mais également par des collectivités équivalentes en France.

S'assurer de l'offre privée pour la gestion des DAE sur la base du diagnostic réalisé en action A4.1.

Travailler à une politique partagée de la gestion des DAE pour l'ensemble du territoire de Decoset. Pour cela il faudra :

- Rédiger une feuille de route de la politique de gestion ;
- Organiser des groupes de travail par EPCI et une réunion commune d'harmonisation des pratiques et des politiques afin d'assurer une cohérence territoriale ;
- Valider la feuille de route de la politique de gestion des DAE la par les élus et par les principales organisations professionnelles.

Suivre et/ou accompagner les adhérents dans la mise en place de la nouvelle politique des déchets assimilés, les évolutions et modifications des règlements de collecte et en estimant les tonnages détournés de DAE.



RESSOURCES

- Service Économie Circulaire et Animation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2027** : Évaluation de l'opportunité
- **2027-2028** : Réalisation du diagnostic, du benchmark et rédaction d'une feuille de route partagée pour des pratiques de gestion des DAE harmonisées
- **2029 et années suivantes** : validation et approbation par les EPCI de leur nouvelle politique de gestion des DAE. Mise en application et suivi.



INDICATEURS

- Diagnostic et benchmark
- Feuille de route gestion harmonisée des DAE
- Suivi des tonnages détournés

AXE A : RÉDUIRE FORTEMENT LA PRODUCTION DE DÉCHETS

PROJET A5 | Réduire la production de déchets des déchèteries

Action A5.1 : Poursuivre le déploiement du réemploi et de la réparation au niveau des équipements de Decoset



OBJECTIFS DE L'ACTION

Développer des organisations et aménager les équipements de Decoset en faveur du développement d'une économie circulaire, dont le réemploi, et d'une meilleure gestion des déchets en :

- Définissant une nouvelle feuille de route du développement du réemploi en s'appuyant sur les retours d'expériences des conventions et des opérations déjà menées avec les acteurs.
- Coordinant et mettant en oeuvre les actions issues de cette feuille de route.
- Soutenant les EPCI, les acteurs et porteurs de projet du réemploi.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Réunir les acteurs du territoire impliqués dans le réemploi (porteurs de projets, éco organismes...) et la réparation (CMA et son réseau Répar'Acteurs, la CCI) pour identifier les manques et les implications possibles de Decoset pour son développement.

Définir les contours du service rendu aux citoyens et habitants en matière de réemploi souhaité par Decoset, notamment en lien avec le projet LifeWaste2Build porté par la métropole de Toulouse.

Travailler à une nouvelle feuille de route :

- Développer des espaces dédiés au détournement, mettre en place de nouveaux dispositifs et des organisations sur les sites de Decoset ;
- Soutenir financièrement les projets de création des ressourceries ou de pérennisation de leur activité ;
- Lancer des Appels à Projet / appels à manifestation d'intérêt pour favoriser le développement de projets autour du réemploi - réparation ;
- Mettre en place / renouveler des conventions ou passer des marchés pour développer le réemploi, la réparation et la réutilisation avec les acteurs du territoire ;
- Communiquer pour mettre en avant des acteurs du réemploi et de la réparation en améliorant la visibilité auprès du grand public.



RESSOURCES

- Services Administratifs (juridique, financier, commande publique...)
- Service Économie Circulaire et Animation
- Service Communication



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Définition des contours du service de réemploi
- **2025 et années suivantes** : Mise en œuvre et suivi des actions de développement du réemploi



INDICATEURS

- Élaboration de la feuille de route réemploi
- Nombre de conventions ou marchés signés
- Évolution des tonnages

AXE A : RÉDUIRE FORTEMENT LA PRODUCTION DE DÉCHETS

PROJET A5 | Réduire la production de déchets des déchèteries

Action A5.2 : Accompagner les EPCI au changement des comportements des usagers en faveur de la réduction à la source



OBJECTIFS DE L'ACTION

Développer et diffuser des outils et méthodes à destination des EPCI pour permettre une évolution des modes de consommation et des pratiques des usagers à l'échelle du territoire (en lien étroit avec les actions A.3.1. et A.1.1) en :

- Concevant ces outils en coordination avec les EPCI.
- Diffusant les outils aux EPCI.
- S'assurant de leur bonne utilisation.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Établir un état des lieux des flux de déchets importants et problématiques afin de :

- Développer des outils de sensibilisation et d'animation adaptés ;
- Permettre un bon accompagnement des EPCI sur leur contrat d'objectifs.

Organiser des échanges avec les organisateurs d'événements et EPCI pour :

- Recenser l'ensemble des événements réalisés sur le territoire ;
- Développer des fiches actions et kit d'animation.

Organiser des événements réguliers liés à la réduction des déchets.

Organiser et lancer une campagne de communication (nudges, événements...) pour inciter à la réduction des déchets et accompagner le changement de comportement du grand public.



RESSOURCES

- Service Économie Circulaire et Animation
- Service Communication



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : État des lieux et recensement
- **2025 et années suivantes** : Organisation des événements
- **2026** : Campagne de communication



INDICATEURS

- Évolution des déchets sur les flux les plus problématiques
- Nombre d'actions et événements organisés



AXE B

Améliorer la valorisation des déchets produits

B1 : Accompagner les EPCI dans l'amélioration de la performance et de la qualité des collectes sélectives

B1.1 : Mettre en place un schéma de connaissance de la composition des flux de déchets

B1.2 : Harmoniser les messages et visuels pour une communication homogène auprès des usagers en matière de tri

B2 : Accompagner et aider les professionnels à trouver des solutions de collecte et/ou de valorisation de leurs déchets

B2.1 : Créer et animer une instance commune d'acteurs publics et professionnels ayant pour objectif d'améliorer la prévention et la gestion des déchets des professionnels

B3 : Redéfinir le besoin du service de déchèterie à l'échelle d'un site et des territoires

B3.1 : Faire évaluer les sites existants et piloter leur évolution (conformité réglementaire, renforcement de l'EC et des actions solidaires, identification du besoin en capacité d'accueil des déchets en lien avec la baisse de production...)

B3.2 : Optimiser et densifier le maillage de points de collecte des déchets occasionnels afin de répondre aux besoins des usagers

B3.3 : Définir les contours d'un nouveau service de déchèterie à l'horizon 2035

B4 : Déployer des moyens pour la valorisation organique (biodéchets et déchets verts)

B4.1 : Accompagner les EPCI dans la prévention et la gestion des déchets organiques

B4.2 : Mettre à disposition des ménages et des services de compostage de proximité du broyat

AXE B : AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS PRODUITS

PROJET B1 | Accompagner les EPCI dans l'amélioration de la performance et de la qualité de la collecte sélective

Action B1.1 : Mettre en place un schéma de connaissance de la composition des flux de déchets



OBJECTIFS DE L'ACTION

Réaliser des caractérisations selon un pas de temps défini pour permettre aux EPCI et à Decoset d'avoir les éléments nécessaires pour le pilotage de la qualité de leur production de déchets et justifier la performance des schémas de prévention, de collecte et de valorisation en :

- Se dotant de nouveaux indicateurs pour mieux appréhender la composition des flux et le suivi de la performance.
- Programmant la réalisation de campagnes de caractérisations selon un pas de temps permettant la mise en place de mesures correctrices sans alourdir le fonctionnement.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Se doter d'une feuille de route pour les années à venir précisant le besoin de Decoset et de ses adhérents, s'accorder sur l'objectif de réalisation des caractérisations et le périmètre nécessaire : connaissance précise du contenu des flux (OMR, collectes sélectives, biodéchets, tout-venant...) ou des grandes familles le constituant.

Valider un plan de campagne de caractérisation en accord avec les EPCI adhérents :

- Statuer la fréquence de campagne de caractérisation à faire réaliser par Decoset ;
- Définir la typologie des campagnes entre une connaissance très précise de type MODECOM ou des campagnes allégées dont l'objectif est ciblé ;
- Définir l'organisation et les moyens pour faciliter la réalisation des caractérisations (espaces dédiés, matériels...).

Identifier les travaux et aménagements nécessaires des sites affectés pour les caractérisations afin de les effectuer dans de bonnes conditions.

Réaliser des campagnes selon la feuille de route et partager les indicateurs avec les adhérents afin de mettre en place des mesures compensatoires.



RESSOURCES

- Services Administratifs
- Responsable mission Stratégie-Évaluation
- Services Techniques



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **Second semestre 2024 :**
Réalisation état zéro
- **2025 et années suivantes :**
Suivi et partage des résultats



INDICATEURS

- Validation du schéma de connaissance des flux
- Réalisation effective des campagnes
- Composition des flux

AXE B : AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS PRODUITS

PROJET B1 | Accompagner les EPCI dans l'amélioration de la performance et de la qualité de la collecte sélective

Action B1.2 : Harmoniser les messages et visuels pour une communication homogène auprès des usagers en matière de tri



OBJECTIFS DE L'ACTION

Harmoniser la communication avec les EPCI sur le geste de tri en intégrant les spécificités des différents habitats, les typologies de collecte et les contraintes liées aux outils de traitement en :

- Créant les visuels de communication harmonisés sur l'ensemble du territoire de Decoset, en étroite coordination avec les EPCI.
- Déployant ces supports sur le terrain par chacun des EPCI en fonction de leur propre stratégie de communication.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Mettre en place une communication claire sur l'ensemble du territoire couvert par Decoset par l'intermédiaire de visuels harmonisés.

Constituer un groupe de référents communication entre Decoset et les EPCI.

Les principales missions de ce groupe seront de :

- Construire un message commun selon les cibles et les thématiques ;
- Créer des visuels communs harmonisés pour alimenter une bibliothèque qui devra être maintenue à jour selon les besoins ;
- Organiser régulièrement des réunions.

Réaliser des campagnes de communication coordonnées à l'échelle du territoire de Decoset par les EPCI et/ou par Decoset.



RESSOURCES

- Service Communication
- Service Technique (service Tri)



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2025** : Démarrage avec l'ouverture du centre de tri



INDICATEURS

- Création de visuels (bibliothèque, catalogue...)
- Réalisation de campagnes de communication
- Constitution d'un groupe de référents communication
- Tenue régulière des réunions

AXE B : AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS PRODUITS

PROJET B2 | Accompagner et aider les professionnels à trouver des solutions de collecte et/ou de valorisation de leurs déchets

Action B2.1 : Créer et animer une instance commune d'acteurs publics et professionnels



OBJECTIFS DE L'ACTION

Fédérer et coordonner l'ensemble des acteurs pour prendre des décisions communes concernant les déchets des professionnels et ainsi améliorer leur collecte et traitement sur le territoire en créant un groupe de travail (comprenant Decoset, les EPCI adhérents, les organisations professionnelles, les consulaires, les représentants des déchets des professionnels, les éco-organismes, etc.) autour des solutions de collecte et/ou de traitement dédiées aux déchets des professionnels en définissant son mode de fonctionnement, en l'animant et en le pilotant.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Créer une instance commune d'acteurs publics et professionnels :

- Organiser et désigner les participants de l'instance voire aussi des groupes de travail ;
- Définir leurs responsabilités et les périmètres d'actions ;
- Définir le mode de gouvernance et l'organisation temporelle (plannings, réunions...);
- Décider et valider un plan d'action (lien avec le projet A4).

Communiquer sur le plan d'action.

Mettre en place le suivi des indicateurs définis par la ligne de conduite de l'instance et sa gouvernance.



RESSOURCES

- Service Économie Circulaire et Animation
- Service Communication



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024-2025** : Création de l'instance
- **Années suivantes** : Mise en place d'un suivi et de communication



INDICATEURS

- Création de l'instance commune (gouvernance, participants, périmètre, responsabilité...)
- Mise en place du plan d'action
- Validation du plan d'action

AXE B : AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS PRODUITS

PROJET B3 | Redéfinir le besoin du service de déchèteries à l'échelle d'un site et des territoires

Action B3.1 : Faire évaluer les sites existants et piloter leur évolution (conformité réglementaire, renforcement de l'EC et des actions solidaires...)



OBJECTIFS DE L'ACTION

Moderniser et adapter les sites actuels afin d'être en conformité réglementaire et intégrer les nouvelles Responsabilités Élargies du Producteur (REP) et les nouveaux flux en :

- Réalisant un diagnostic des sites existants.
- Établissant un plan de rénovation adapté au contexte réglementaire et des nouveaux flux.
- Mettant en oeuvre le plan de rénovation et une veille de l'adéquation avec les évolutions réglementaires.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Faire évoluer les sites et permettre un pilotage plus efficient :

- Réaliser un état des lieux et diagnostic qui permettra de mettre en lumière les faiblesses et forces des différents sites ;
- Échanger avec les prestataires, les éco-organismes et les EPCI (adhérents de Decoset et voisins) sur les possibles évolutions qui pourraient avoir lieu ;
- Valider un plan de rénovation qui doit préciser les moyens humains et techniques à mettre en place ;
- Organiser des réunions régulières qui permettront d'assurer le suivi du plan de rénovation.

Mettre en place le suivi d'indicateurs visant à évaluer si les capacités traitées et collectées évoluent bien en fonction des flux sur le territoire.

Assurer le suivi d'indicateurs d'activité, effectuer des contrôles réglementaires et lever les non conformités.



RESSOURCES

- Responsable de la mission Qualité Sécurité Environnement (QSE)
- Service Technique (service Travaux)
- Services Administratifs



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024 :** État des lieux et plan de rénovation
- **2025 et années suivantes :** Mise en place du suivi d'indicateurs et du contrôle des sites



INDICATEURS

- État des lieux des non-conformités réglementaires (nombre de sites concernés)
- Plan de rénovation validé
- Indicateurs d'activité et de conformité réglementaire

AXE B : AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS PRODUITS

PROJET B3 | Redéfinir le besoin du service de déchèteries à l'échelle d'un site et des territoires

Action B3.2 : Optimiser et densifier le maillage de points de collecte des déchets occasionnels afin de répondre aux besoins des usagers



OBJECTIFS DE L'ACTION

Apporter aux usagers une solution adaptée en densifiant le maillage pour le tri des déchets occasionnels en :

- Évaluant et actualisant le schéma déchèteries.
- Ouvrant des éco-points de quartier de proximité en secteur très urbanisé et des déchèteries complémentaires dans des secteurs prioritaires.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Actualiser le schéma déchèteries après concertation du besoin avec les EPCI, définir les modes de gestion et d'exploitation des sites.

Optimiser et densifier le maillage de déchèterie :

- Lancer les études de faisabilité nécessaires ;
- Lancer les diagnostics environnementaux et les procédures d'acquisition de foncier ;
- Gérer les démarches administratives et réglementaires (dossier urbanisme, ICPE et environnemental) ;
- Réaliser les travaux et assurer l'exploitation des sites.

Communiquer auprès des habitants et usagers sur l'ouverture de nouveaux sites.



RESSOURCES

- Service Technique (services Déchèteries et Travaux)
- Service Communication
- Responsable de la mission Qualité Sécurité Environnement (QSE)



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024 :** Actualisation du schéma de déchèteries
- **2025 et années suivantes :** Réalisation des travaux



INDICATEURS

- Schéma de déchèteries actualisé
- Nombre de sites modernisés / agrandis
- Nombre d'éco-points de quartier créés

AXE B : AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS PRODUITS

PROJET B3 | Redéfinir le besoin du service de déchèteries à l'échelle d'un site et des territoires

Action B3.3 : Définir les contours d'un nouveau service de déchèterie à l'horizon 2035



OBJECTIFS DE L'ACTION

Définir un nouveau service de déchèteries à proposer aux usagers répondant à leurs besoins en :

- Réalisant des évaluations régulières des services et en étudiant les futurs besoins des usagers.
- Adaptant les sites.
- Mettant en place ce nouveau service.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Faire évoluer l'offre de service de déchèteries rendu aux usagers :

- Réaliser une étude de marché pour prendre en considération les besoins et envies des usagers ;
- Identifier des sites pouvant répondre aux nouveaux besoins ;
- Valider un nouveau service proposé pour le déployer (déchèterie inversée, ressourcerie, location de matériel...) ;
- Effectuer des travaux et aménagements nécessaires pour l'évolution des sites (rénovation, réaménagement) et l'ajout de nouveaux services ;
- Réaliser une communication importante auprès des usagers sur la mise en place de ces nouveaux services.

Évaluer la pertinence et les évolutions possibles, organiser une réunion annuelle.



RESSOURCES

- Service Technique (service Déchèteries)
- Service Communication
- Responsable mission Stratégie-Évaluation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2028** : Démarrage de l'action



INDICATEURS

- Ajout de nouveaux services
- Réunions annuelles avec les services et évolutions possibles

AXE B : AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS PRODUITS

PROJET B4 | Déployer des moyens pour la valorisation organique (biodéchets et déchets verts)

Action B4.1 : Accompagner les EPCI dans la prévention et la gestion des déchets organiques



OBJECTIFS DE L'ACTION

Animer un réseau d'échanges dédié aux déchets organiques pour une convergence des pratiques et un partage des retours d'expériences entre les EPCI et Decoset en favorisant les échanges lors de réunions thématiques pour partager les retours d'expériences, les points de blocage et s'informer mutuellement sur l'avancée du déploiement de la gestion des déchets organiques.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Échanger autour de réunions thématiques sur la base d'un calendrier précis et d'une animation prédéfinie. Pour cela il faudra :

- Identifier les intervenants essentiels et optionnels ;
- Construire un calendrier de réunions de travail, voire des journées visites et échanges ;
- Préparer et animer avec les EPCI les réunions.

Organiser ces temps d'échanges pour donner à chaque EPCI l'occasion de s'exprimer sur toutes ses expériences afin de lever les points de blocage et l'alimenter en retours d'expérience et connaissances.



RESSOURCES

- Service Technique (service Valorisation Organique)
- Service Économie Circulaire et Animation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Identification des intervenants et construction du calendrier
- **2025 et années suivantes** : Reproduction du même schéma



INDICATEURS

- Mise en oeuvre du calendrier
- Réalisation des réunions et journées de travail

AXE B : AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS PRODUITS

PROJET B4 | Déployer des moyens pour la valorisation organique (biodéchets et déchets verts)

Action B4.2 : Mettre à disposition des ménages et des services de compostage de proximité du broyat



OBJECTIFS DE L'ACTION

Offrir une ressource locale de broyat pour favoriser le bon fonctionnement du compostage à domicile et de proximité en utilisant les déchèteries et les installations de préparation et de traitement de déchets verts pour mettre en place un circuit court de distribution du broyat.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Développer la chaîne de valeur de broyat sur le territoire :

- Établir un état des lieux de la filière de broyage et du potentiel de broyat ;
- Quantifier et localiser le besoin selon le déploiement de composteurs sur le territoire ;
- Valider un plan de mise à disposition du broyat (en vrac, en sac, en continu, campagnes spécifiques hors déchèterie, espace disponible sur les déchèteries ...) ;
- Rédiger un cahier des charges de la qualité du broyat en accord avec les EPCI (pour alimenter par exemple les composteurs collectifs et de proximité) ;
- Adapter les lieux de distribution (autorisation et travaux) ;
- Assurer la production et la distribution du broyat.

Mettre en place un plan de communication dédié au broyat en lien avec les EPCI pour assurer le relais de l'information.



RESSOURCES

- Service Économie Circulaire et Animation
- Service Technique (service Valorisation Organique)
- Service Communication



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024-2025** : Préparation et montage de la filière broyat
- **2025 et années suivantes** : Assurer la distribution et la production du broyat



INDICATEURS

- Quantités de broyat produites
- Quantités de broyat distribuées
- Nombre d'utilisateurs

AXE C



Faire évoluer les modalités de transport et de traitement

- **C1 : Définir des axes d'évolution des modalités de transfert et de transport des déchets**
 - C1.1 : Définir et mettre en oeuvre un nouveau schéma de gestion et de fonctionnement des quais de transfert
 - C1.2 : Mettre en place une politique de décarbonation du transport
- **C2 : Faire évoluer le schéma industriel de valorisation organique vers une indépendance de Decoset**
 - C2.1 : Se doter de solutions internes de traitement pour la valorisation organique
 - C2.2 : Évaluer la faisabilité d'une filière de méthanisation
- **C3 : Faire évoluer le schéma industriel de valorisation matière**
 - C3.1 : Améliorer de façon continue les performances de l'outil industriel de tri des emballages ménagers recyclables et papiers
 - C3.2 : Se doter d'une filière performante pour la valorisation des encombrants
 - C3.3 : Accompagner la structuration de solutions privées pour la gestion des déchets des professionnels
- **C4 : Favoriser la production énergétique dans les outils hors UVE et réduire les consommations**
 - C4.1 : Étudier l'opportunité de développement de filière de production d'énergie (biomasse captée par Decoset) en lien avec les EPCI
 - C4.2 : Favoriser la production d'énergies renouvelables au niveau des équipements de Decoset

AXE C : FAIRE ÉVOLUER LES MODALITÉS DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT

PROJET C1 | Définir des axes d'évolution des modalités de transfert et de transport des déchets

Action C1.1 : Définir et mettre en oeuvre un nouveau schéma de gestion et de fonctionnement des quais de transfert



OBJECTIFS DE L'ACTION

Assurer l'**agilité** du futur schéma de gestion et de fonctionnement des quais de transfert en y intégrant le besoin des EPCI dont leurs évolutions futures, la création de nouveaux flux, la capacité à secourir les équipements existants et la réduction du trafic et de l'impact environnemental tout en :

- Réalisant un audit complet des quais de transfert.
- Élaborant un schéma priorisant l'adaptation des quais existants.
- Mettant en oeuvre de manière échelonnée dans le temps et assurant un suivi quotidien du fonctionnement.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Se doter d'un **schéma de gestion et de fonctionnement** des quais de transfert :

- Effectuer un audit complet de son service comprenant l'état des sites, le fonctionnement et l'évolution des tonnages transitant ;
- Organiser une concertation avec ses adhérents pour la prise en compte de leurs besoins ;
- Étudier des scénarios d'évolution des quais et d'exploitation des installations.

Valider le schéma de gestion et de fonctionnement des quais de transfert.

Enclencher l'adaptation des quais existants dans un premier temps puis rechercher et potentiellement lancer des opérations de construction de nouveaux sites.

Assurer l'exploitation et le suivi des quais de transfert.



RESSOURCES

- Service Technique (service Transfert et Transport)
- Services Administratifs
- Responsable de la mission Qualité Sécurité Environnement (QSE)



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Schéma de gestion et fonctionnement validé
- **2025** : Démarrage de l'adaptation des sites



INDICATEURS

- Validation du schéma
- Suivi des chantiers
- Tonnages, rotation de bennes

AXE C : FAIRE ÉVOLUER LES MODALITÉS DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT

PROJET C1 | Définir des axes d'évolution des modalités de transfert et de transport des déchets

Action C1.2 : Mettre en place une politique de décarbonation du transport



OBJECTIFS DE L'ACTION

Remplacer le matériel roulant, véhicules légers, utilitaires ou engins, pour tendre vers la décarbonation en mettant en place des solutions lors de l'évolution des sites techniques et pour le remplacement de chaque matériel choisir la version la plus décarbonée « sur l'ensemble du cycle de vie », en intégrant dans la réflexion la question des rejets de CO2.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Construire une stratégie de renouvellement du parc de matériel roulant et engins de Decoset :

- Réaliser un état des lieux du parc roulant actuel ainsi qu'un bilan carbone ;
- Intégrer le critère de la décarbonation pour les prestataires choisis.

Enclencher l'adaptation des sites techniques pour l'intégration de moyens en faveur de la décarbonation.

Acheter des engins à plus faible impact carbone.

Mettre en œuvre cette politique de décarbonation, établir son impact environnemental, établir annuellement son bilan carbone et suivre les indicateurs associés.



RESSOURCES

- Services Techniques
- Responsable mission Stratégie-Évaluation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2026** : Stratégie de renouvellement validée
- **2027** : Démarrage de l'adaptation des sites et nouveaux achats



INDICATEURS

- Nombre d'engins décarbonés
- Indicateurs techniques (consommation de carburant...)
- Bilan carbone

AXE C : FAIRE ÉVOLUER LES MODALITÉS DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT

PROJET C2 | Faire évoluer le schéma industriel de valorisation organique vers une indépendance de Decoset

Action C2.1 : Se doter de solutions internes de traitement pour la valorisation organique



OBJECTIFS DE L'ACTION

Traiter en interne 70 % du gisement de déchets verts et de biodéchets (en régie et sur la base de partenariat avec les exploitations agricoles) en adaptant avec ses adhérents la feuille de route guidant la stratégie pour le traitement du flux organique, en identifiant un ou plusieurs sites d'implantation pour le traitement et en créant les installations tout en intégrant les possibilités de coopération avec les exploitations agricoles.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Poursuivre et développer des expérimentations de la collaboration avec les exploitations agricoles pour la valorisation des ressources végétales (mise en œuvre, phase d'expérimentation, bilan et prise de décision de pérennisation de la solution de traitement).

Assurer la passation de marchés pour un traitement externalisé des ressources végétales.

Conventionner avec les exploitants agricoles pour un traitement à la ferme.

Se doter de solutions de traitement en interne :

- Engager la recherche de sites complémentaires pour l'implantation de solutions ;
- Lancer des études de faisabilité comprenant un diagnostic environnemental ;
- Gérer les démarches administratives et la construction des plateformes de traitement ;
- Assurer l'exploitation et le suivi des installations de traitement.



RESSOURCES

- Service Technique (service Valorisation Organique)
- Services Administratifs
- Service Économie Circulaire et Animation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Expérimentation du traitement en exploitation agricole
- **2024** : Marché traitement externalisé
- **2026** : Développement des capacités de traitement internes



INDICATEURS

- Nombre de conventions signées avec les exploitations agricoles
- Tonnages traités en interne et en externe

AXE C : FAIRE ÉVOLUER LES MODALITÉS DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT

PROJET C2 | Faire évoluer le schéma industriel de valorisation organique vers une indépendance de Decoset

Action C2.2 : Évaluer la faisabilité d'une filière de méthanisation



OBJECTIFS DE L'ACTION

Statuer, d'ici la fin du mandat en cours, sur la faisabilité d'une filière de méthanisation, versus un traitement par compostage, pour répondre au besoin de traitement du flux organique en réalisant une étude pour déterminer les principales caractéristiques (le type et le volume d'intrants, les acteurs impliqués, le mode de valorisation du biogaz, la zone d'implantation de l'unité et le montage juridique).



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Lancer une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) afin de se doter de l'ensemble des éléments permettant de statuer sur l'opportunité d'un traitement par méthanisation sur le territoire de Decoset :

- Sécuriser les entrants ;
- Identifier les acteurs implicables dans le projets (collectivités, industriels, agriculteurs...)
- Choisir un site d'implantation selon le potentiel de valorisation local du biogaz ;
- Analyser les différents montages juridiques.

Prendre une décision sur la mise en œuvre d'une filière de méthanisation.



RESSOURCES

- Service Technique (service Valorisation Organique)
- Services Administratifs
- Service Économie Circulaire et Animation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Choix d'un AMO
- **2024-2025** : Étude de faisabilité
- **2026** : Prise de décision



INDICATEURS

- Validation des entrants
- Identification d'un site d'implantation
- Montage juridique
- Prise de décision

AXE C : FAIRE ÉVOLUER LES MODALITÉS DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT

PROJET C3 | Faire évoluer le schéma industriel de valorisation matière

Action C3.1 : Améliorer de façon continue les performances de l'outil industriel de tri des emballages ménagers recyclables et papiers



OBJECTIFS DE L'ACTION

Assurer la construction et l'exploitation performante du nouvel outil en :

- Supervisant les phases de travaux, de mise en service et d'atteinte des performances.
- Suivant et pilotant les performances dans le temps et la mise en oeuvre d'une démarche d'amélioration continue.
- Garantissant son adéquation avec les futures évolutions réglementaires, technologiques et contractuelles (liées aux éco-organismes).
- En étudiant les possibilités d'optimisation / de mutualisation du conventionnement avec CITEO et modalités de perception / reversement des soutiens sur les performances de tri et les recettes de vente matière.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Disposer d'un service de tri performant et répondant aux besoins du territoire :

- Superviser les travaux et la mise en service de l'outil de tri ;
- Suivre l'exploitation et contrôler les performances en phase d'exploitation ;
- Suivre les contrats de reprise des matériaux ;
- Intégrer les évolutions réglementaires, technologiques et contractuelles ;
- Améliorer les performances du tri (quantitatif et qualitatif) en lien avec les collectes sélectives réalisées par les EPCI.

Étudier les modes de conventionnement et le reversement des soutiens et recettes industrielles



RESSOURCES

- Service Technique (service Tri)
- Services Administratifs



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2025** : Mise en service du nouvel outil
- **2027** : Étude des modes de conventionnement et de reversement de soutiens et de recettes



INDICATEURS

- Tonnages entrant triés
- Qualité des flux entrants et sortants
- Taux de refus entrant et sortant
- Part des valorisables dans les refus

AXE C : FAIRE ÉVOLUER LES MODALITÉS DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT

PROJET C3 | Faire évoluer le schéma industriel de valorisation matière

Action C3.2 : Se doter d'une filière performante pour la valorisation des encombrants



OBJECTIFS DE L'ACTION

Favoriser le **détournement des encombrants** réemployables et valorisables collectés par les EPCI et dans les déchèteries gérées par Decoset en lien avec l'objectif de réduction (lien avec l'Axe A), mettre en place une filière de gestion performante dédiée pour favoriser le réemploi et réduire la quantité d'encombrants résiduels par l'aménagement des équipements actuels et d'éventuelle création de nouveaux équipements dédiés.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Réaliser une **caractérisation des flux d'encombrants** collectés en déchèterie et dans le cadre de collectes assurées par les EPCI.

Réaliser une **étude de gestion** des encombrants à l'échelle du territoire de Decoset :

- Évaluer les filières de recyclage existantes ;
- Étudier la faisabilité d'un outil de tri/massification des encombrants.

Définir et valider un **plan d'action**.

Mettre en œuvre le **plan d'action** :

- Assurer la construction d'un centre de regroupement / tri ;
- Assurer la traçabilité des encombrants entrant et des flux en sortie.



RESSOURCES

- Services Techniques
- Service Économie Circulaire et Animation
- Services Administratifs



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Campagne de caractérisation
- **2024-2025** : Étude de gestion des encombrants
- **2027** : Plan d'action validé



INDICATEURS

- État des lieux de la filière encombrants
- Plan d'action validé
- Tonnages d'encombrants détournés en réemploi et en recyclage

AXE C : FAIRE ÉVOLUER LES MODALITÉS DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT

PROJET C3 | Faire évoluer le schéma industriel de valorisation matière

Action C3.3 : Accompagner la structuration de solutions privées pour la gestion des déchets des professionnels



OBJECTIFS DE L'ACTION

Accompagner le développement de filières structurantes, dédiées aux déchets des professionnels, en faveur d'une amélioration des performances de recyclage et de valorisation énergétique sur le territoire en :

- Réalisant un diagnostic initial permettant d'identifier le gisement disponible, les besoins des acteurs économiques, les solutions existantes sur le territoire.
- Travaillant avec les partenaires pour développer de nouvelles filières en faveur de l'économie circulaire.
- Se faisant le relais et en participant à l'amélioration des pratiques, en termes de consommation responsable et de gestion des déchets.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Analyser les résultats issus des études et enquêtes auprès des acteurs économiques du territoire en relation avec les fiches A4.

Définir les axes et actions de Decoset, dont la poursuite du projet «Life Waste2Build» à appliquer aux travaux et autres ouvrages de Decoset.

Mettre en place des actions dédiées Decoset : appel à manifestation d'intérêt, appel à projet, accompagnement de porteurs de projets, essais de nouvelles filières...

Organiser des points d'avancement réguliers avec le groupe de travail (A4 et B2).



RESSOURCES

- Services Techniques
- Services Administratifs
- Service Économie Circulaire et Animation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2027** : Définition des axes et actions
- **2028** : Mise en place des actions



INDICATEURS

- Nombres d'axes et actions
- Nombre d'actions déployées

AXE C : FAIRE ÉVOLUER LES MODALITÉS DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT

PROJET C4 | Favoriser la production énergétique dans les outils hors UVE et réduire les consommations

Action C4.1 : Étudier l'opportunité de développement de filière de production d'énergie (biomasse captée par Decoset) en lien avec les EPCI



OBJECTIFS DE L'ACTION

Développer une filière de valorisation énergétique de la biomasse produite sur le territoire (dont le bois collecté en déchèterie et les sous-produits de la filière organique), en complémentarité avec les solutions existantes et dans le respect de la hiérarchie des modes de gestion des déchets en :

- Repensant la filière de production d'énergie sur le territoire en faisant appel aux ressources à disposition, en étroite collaboration avec les EPCI et les éco-organismes.
- Étudiant l'opportunité du développement d'installation(s) pilote(s) de valorisation énergie biomasse captée par Decoset et en complémentarité avec les autres installations de valorisation organique.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Quantifier la disponibilité de matière dans le temps (évolution selon les mois de l'année et projection dans le futur).

Faire un benchmark des solutions et d'organisation existantes en matière de valorisation de la biomasse.

Informers les EPCI de la démarche et les concerter pour identifier leurs besoins.

Faire un état des lieux de la production et du besoin d'énergie sur le territoire.

Étudier des scénarios de développement de la filière énergie versus l'état actuel.

Décider du devenir de la filière biomasse sur le territoire.



RESSOURCES

- Service Économie Circulaire et Animation
- Service Technique (service Incinération et Énergie)



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2027** : Démarrage de l'action
- **2028-2029** : Positionnement concernant une filière biomasse



INDICATEURS

- Réalisation de l'étude des besoins et scénarios
- Prise de position

AXE C : FAIRE ÉVOLUER LES MODALITÉS DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT

PROJET C4 | Favoriser la production énergétique dans les outils hors UVE et réduire les consommations

Action C4.2 : Favoriser la production d'énergies renouvelables au niveau des équipements de Decoset



OBJECTIFS DE L'ACTION

Doter, dans la mesure du possible, les équipements de Decoset en solutions permettant la production d'énergies renouvelables en :

- Étudiant la faisabilité de solutions de production d'énergies renouvelables sur les sites actuellement non-équipés et en déployant les solutions retenues.
- Intégrant systématiquement, pour les nouveaux équipements, la mise en oeuvre de solutions de production d'énergies renouvelables, dans un objectif d'auto consommation et éventuellement de distribution.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Réaliser un **benchmark** des solutions techniques produisant une énergie renouvelable.

Étudier **systématiquement, pour les nouveaux équipements**, la mise en oeuvre de solutions de production d'énergies renouvelables.

Étudier le **potentiel d'adaptation des sites actuels** pour la production d'énergies renouvelables.

Valider les **solutions** à mettre en oeuvre.

Réaliser les **travaux d'adaptation des sites** pour la production d'énergies renouvelables.

Suivre la **production** d'énergie renouvelable.



RESSOURCES

- Services Techniques



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2027** : Définition des axes et actions
- **2028** : Mise en place des actions



INDICATEURS

- Nombre d'installations équipées
- kWh produit et consommé



AXE D

Construire de nouveaux modes de fonctionnement

D1 : Construire une organisation dédiée à la production et la gestion des données

D1.1 : Se doter d'une architecture de la donnée répondant aux besoins de chacun

D1.2 : Se doter d'une organisation en charge de la production d'outils de pilotage et de valorisation des performances

D2 : Faire évoluer les interactions avec les EPCI

D2.1 : Créer une interface facilitant la relation entre Decoset et ses adhérents

D2.2 : Mettre en oeuvre des moyens de communication et d'échanges avec les présidents et élus locaux

D2.3 : Inciter les EPCI à s'engager vers une labellisation Territoire Engagé Transition Écologique - Économie Circulaire

D3 : Mieux communiquer, accompagner et sensibiliser davantage les citoyens à la réduction et à la valorisation des déchets

D3.1 : Élaborer et mettre en oeuvre un plan de communication dédié aux usagers ménagers et professionnels

D3.2 : Développer des outils de participation des usagers

D3.3 : Utiliser les différents équipements pour l'animation, la formation et la sensibilisation

D4 : Renforcer et développer les partenariats avec les acteurs du territoire

D4.1 : Développer les démarches EIT autour des unités de valorisation et équipements de Decoset, ainsi que sur les zones d'activités des EPCI

D4.2 : Développer des outils de participation des usagers

AXE D : CONSTRUIRE DE NOUVEAUX MODES DE FONCTIONNEMENT

PROJET D1 | Construire une organisation dédiée à la production et la gestion des données

Action D1.1 : Se doter d'une architecture de la donnée répondant aux besoins de chacun



OBJECTIFS DE L'ACTION

S'accorder sur les besoins de Decoset et des EPCI en termes d'indicateurs de suivi, de monitoring des performances, ainsi que sur les données sources et modalités de collecte / remontée associées, afin de faciliter la comparabilité, la capitalisation et le partage de retours d'expérience dans un objectif d'amélioration continue et de fonctionnement territorial concerté en :

- Recensant les indicateurs utilisés et les besoins actuels et futurs des EPCI en matière de performances dans une logique de filière.
- Proposant un nombre adapté d'indicateurs à suivre répondant à deux critères principaux «pertinence / utilité» et «facilité de gestion».
- Définissant les modalités de gestion facilitant le remplissage, la fiabilité / comparabilité et la sécurisation des données.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Finaliser le Proof Of Concept (POC) du modèle des données techniques Decoset / validation des tonnages.

Lancer la mise en programmation de l'outil de validation des données techniques Decoset - hors déchèterie.

Constituer un groupe de travail interne pour le suivi de la mise en place du système de gestion des données.

Recenser des besoins internes à Decoset.

Croiser des besoins recensés et définir des indicateurs.

Développer des modules selon les besoins définis, élaborer l'outil de suivi / monitoring.

Lancer la phase de test et d'amélioration / consolidation de l'outil.

Faire l'analyse et la synthèse des résultats, diffuser et partager.

Effectuer la maintenance et le suivi de la vie de l'outil.



RESSOURCES

- Service Technique (service Données et Innovation)
- Service Communication
- Services Administratifs



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2023** : Finalisation du POC
- **2024** : Construction de l'architecture de la donnée
- **2025-2026** : Phase test



INDICATEURS

- Suivi de réalisation des étapes
- Remontées et validation des données
- Maintenance et suivi de l'outil

AXE D : CONSTRUIRE DE NOUVEAUX MODES DE FONCTIONNEMENT

PROJET D1 | Construire une organisation dédiée à la production et la gestion des données

Action D1.2 : Se doter d'une organisation en charge de la production d'outils de pilotage et de valorisation des performances



OBJECTIFS DE L'ACTION

Assurer la bonne remontée des données par les EPCI, leur analyse, leur interprétation et la valorisation des résultats (bonnes performances et éléments explicatifs et axes d'amélioration éventuels).

Assurer le bon fonctionnement de l'outil de suivi / monitoring des performances et son amélioration continue.

Valoriser les résultats obtenus, capitaliser, diffuser les bonnes pratiques, informer les territoires.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Lancer le recrutement ou la nomination de la personne pilote de l'action D.1.1 et en charge du service Données et innovations.

Élaborer des process internes et externes pour assurer le fonctionnement des missions confiées.



RESSOURCES

- Services Administratifs
- Pilote - chef de projet données performances et stratégiques



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- 2025** : Réalisation complète de l'action



INDICATEURS

- Validation des process internes
- Validation des process externes

AXE D : CONSTRUIRE DE NOUVEAUX MODES DE FONCTIONNEMENT

PROJET D2 | Faire évoluer les interactions avec les EPCI

Action D2.1 : Créer une interface facilitant la relation entre Decoset et ses adhérents



OBJECTIFS DE L'ACTION

Systematiser les échanges et le transfert de connaissances autour :

- D'un groupe technique avec les structures adhérentes sous la responsabilité d'une personne référente au sein de Decoset.
- D'une plateforme d'échange des données.
- D'un calendrier de rencontres.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Lancer le recrutement ou nomination d'une personne pilote de l'action.

Développer la plateforme de partage des données en cloud.

Définir le calendrier de réunions du groupe technique.

Définir les modalités de fonctionnement du groupe technique.



RESSOURCES

- Services Techniques
- Service Communication
- Services Administratifs
- Pilote - chef de projet données performances et stratégiques



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Réalisation complète de l'action



INDICATEURS

- Validation de la nomination ou du recrutement du pilote
- Mise en ligne du service en cloud
- Lancement du groupe de travail

AXE D : CONSTRUIRE DE NOUVEAUX MODES DE FONCTIONNEMENT

PROJET D2 | Faire évoluer les interactions avec les EPCI

Action D2.2 : Mettre en oeuvre des moyens de communication et d'échanges avec les présidents et élus locaux



OBJECTIFS DE L'ACTION

Valoriser et diffuser les performances enregistrées auprès des élus des EPCI adhérents (en lien étroit avec l'action A.1.1.) en mettant en place une instance de concertation politique entre les structures adhérentes pour permettre un renforcement de l'économie circulaire et une amélioration des performances.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Organiser l'instance de concertation : réunion d'échanges entre les présidents des EPCI et Decoset, modalités des sujets abordés à définir.

Informers les EPCI adhérents et les acteurs du territoire d'une instance de concertation politique portant sur l'ensemble de la politique déchets et sur l'économie circulaire.

Animer la réunion annuelle et produire une synthèse.

Rédiger et diffuser la synthèse auprès des élus du territoire et des acteurs partenaires.



RESSOURCES

- Direction Générale des Services
- Service Communication



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Organisation de l'instance et première réunion



INDICATEURS

- Tenue de la réunion annuelle
- Définition des règles de fonctionnement de l'instance dédiée
- Document de synthèse réalisé

AXE D : CONSTRUIRE DE NOUVEAUX MODES DE FONCTIONNEMENT

PROJET D2 | Faire évoluer les interactions avec les EPCI

Action D2.3 : Inciter les EPCI à s'engager vers une labellisation Territoire Engagé Transition Écologique - Économie Circulaire



OBJECTIFS DE L'ACTION

Faire évoluer les interactions des structures adhérentes dans le sens d'un renforcement de l'économie circulaire.

Promouvoir l'utilisation du référentiel Économie Circulaire, inciter les EPCI à l'utiliser afin de piloter la politique économie circulaire à l'échelle de leur territoire :

- En formalisant la stratégie conjointe de Decoset et de ses adhérents en faveur de l'économie circulaire et en valorisant les bonnes pratiques / initiatives exemplaires / innovations.
- En accompagnant les EPCI à s'engager dans l'utilisation du référentiel Économie Circulaire de l'ADEME puis à s'inscrire dans une démarche de labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique (Économie Circulaire, Climat Air).



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Constituer une instance de suivi de la stratégie de l'Économie Circulaire et labellisation sur l'ensemble des EPCI, organiser une réunion annuelle.

Organiser une réunion de présentation de l'état des lieux de la démarche de labellisation menée par Decoset et les EPCI engagés.

Proposer des modalités d'accompagnement des EPCI par Decoset dans la démarche - AMI ou AAP.

Accompagner les EPCI à la mise en place du référentiel EC et assurer une assistance jusqu'à la labellisation.

Gérer l'animation du réseau de développeurs de l'EC des EPCI et organiser des temps d'échanges et de retours d'expériences sur les actions menées dans le cadre de la stratégie sur le territoire.



RESSOURCES

- Service Économie Circulaire et Animation
- Services Administratifs



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : S'accorder sur la démarche
- **2025-2027** : Accompagner les EPCI
- **2026** : Animer un réseau de développeurs



INDICATEURS

- Constitution de l'instance
- Élaboration des modalités d'accompagnement
- Nombre de temps d'échanges et qualité des retours d'expérience
- Nombre d'EPCI labellisés

AXE D : CONSTRUIRE DE NOUVEAUX MODES DE FONCTIONNEMENT

PROJET D3 | Mieux communiquer, accompagner et sensibiliser davantage les citoyens à la réduction et à la valorisation des déchets

Action D3.1 : Élaborer et mettre en oeuvre un plan de communication dédié aux usagers ménagers et professionnels



OBJECTIFS DE L'ACTION

Intensifier la communication vers les usagers ménagers et professionnels du service public de prévention et de gestion des déchets en construisant un plan de communication mené par Decoset et relayé par les EPCI adhérents et leurs communes pour :

- Faire connaître la gestion des déchets selon les entités, Decoset et ses installations.
- Modifier les pratiques et les comportements en faveur de la réduction et la valorisation.
- Expliquer le fonctionnement et l'utilisation des installations.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Définir des destinataires des messages à communiquer (travail d'itération entre le service communication et le service technique).

Définir des messages précis à communiquer (le contenu technique est la responsabilité du service technique et le contenu de celle du service communication) en fonction des cibles.

Définir le calendrier précis des actions à mener (media planning).

Rédiger une procédure de la construction de la communication, préparer et valider techniquement les actions et le media planning ainsi que chaque support de communication.

Engager l'action de communication.



RESSOURCES

- Service Communication



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2027-2030** : Construction du plan de communication
- **2031** : Mise en oeuvre des actions



INDICATEURS

- Élaboration du nouveau plan de communication
- Élaboration du média planning actuel
- Engagement et retour sur les actions de communication

AXE D : CONSTRUIRE DE NOUVEAUX MODES DE FONCTIONNEMENT

PROJET D3 | Mieux communiquer, accompagner et sensibiliser davantage les citoyens à la réduction et à la valorisation des déchets

Action D3.2 : Développer des outils de participation des usagers



OBJECTIFS DE L'ACTION

Disposer d'un ou plusieurs outils permettant la consultation et ou la participation des usagers en se basant sur une analyse des outils existants de participation et en développant différents canaux adaptés à l'objectif recherché et au niveau de participation voulu.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Lancer le recrutement ou la désignation de la personne chargée de la mission «participation citoyenne».

Réaliser un benchmark des moyens de consultation de la population.

Choisir des outils à développer.

Mettre en oeuvre des outils choisis.



RESSOURCES

- Service Communication



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- 2024** : Se doter d'une ressource en charge de la mission
- 2025** : Benchmark, choix et mise en oeuvre des outils



INDICATEURS

- Réalisation du benchmark
- Choix des outils à développer
- Engagement du développement des outils

AXE D : CONSTRUIRE DE NOUVEAUX MODES DE FONCTIONNEMENT

PROJET D3 | Mieux communiquer, accompagner et sensibiliser davantage les citoyens à la réduction et à la valorisation des déchets

Action D3.3 : Utiliser les différents équipements pour l'animation, la formation et la sensibilisation



OBJECTIFS DE L'ACTION

Faire de l'**animation, la sensibilisation et la formation** un complément essentiel aux équipements de Decoset dès la modification ou la création d'un nouvel équipement, en intégrant dans la réflexion globale les leviers animation, formation et sensibilisation, et en déployant des leviers au sein des équipements.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Déterminer sur les sites de Decoset, l'organisation, les modalités, les moyens humains et les moyens matériels (salles spécifiques, salles pédagogiques, parcours de visite, EPI...) pour l'animation, la formation et la sensibilisation.

Définir les animations de sensibilisation à déployer et leur calendrier en partenariat avec les EPCI et/ou avec les acteurs du territoire.

Intégrer des volets animation/sensibilisation, et mettre en oeuvre des aménagements et équipements techniques pour assurer les visites et animations.

Déployer des moyens humains pour assurer les visites et animations et coordonner des actions de sensibilisation menées par les EPCI sur des sites de Decoset.

Réaliser et diffuser des supports de communication portant sur l'ouverture des lieux d'échanges et des animations/formations menées, sur la programmation.

Définir des indicateurs de suivi des actions et évaluation de leur impact sur le changement de comportement.

Suivre les actions et les indicateurs, adapter les visites et les animations aux besoins.



RESSOURCES

- Services Techniques
- Service Communication
- Services Administratifs
- Service Économie Circulaire et Animation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Assurer les visites et les animations



INDICATEURS

- Suivi des actions
- Indicateurs d'évaluation de l'impact sur les comportements
- Nombre de visites et d'animations
- Nombre de participants

AXE D : CONSTRUIRE DE NOUVEAUX MODES DE FONCTIONNEMENT

PROJET D4 | Renforcer et développer les partenariats avec les acteurs du territoire

Action D4.1 : Développer les démarches EIT



OBJECTIFS DE L'ACTION

Pérenniser et développer les démarches déjà engagées par Decoset, promouvoir les démarches d'EIT ('écologie industrielle territoriale) et accompagner les EPCI à les déployer sur leur territoire et au niveau de leurs zones d'activités économiques en positionnant Decoset en tant qu'acteur fédérateur de l'EIT.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Réaliser une cartographie des acteurs industriels, associatifs ou des porteurs de projets (production de déchets, réemploi, besoins énergétiques, etc.).

Réaliser une étude de diagnostic de l'écosystème industriel territorial.

Élaborer et rédiger une feuille de route EIT avec les acteurs de l'EIT et les EPCI volontaires (voir action D4.2).

Accompagner et soutenir des démarches initiées (démarches REESO, Synergies du Pastel...) en lien avec le réseau régional.

Étudier les possibilités de développement de synergies autour des différents sites de valorisation de Decoset et les mettre en oeuvre avec les acteurs concernés.

Organiser des temps d'échanges avec les acteurs de l'EIT.

Participer, soutenir et suivre la mise en oeuvre de projets EIT sur d'autres zones du territoire.

Accompagner le déploiement et l'utilisation d'un outil sur l'ensemble du territoire afin d'en faciliter les synergies et l'animation.



RESSOURCES

- Service Économie Circulaire et Animation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- 2024-2025** : Cartographie et diagnostic de l'écosystème
- 2025** : Feuille de route EIT (action D4.2)
- 2027 et années suivantes** : Déploiement et utilisation d'un outil EIT



INDICATEURS

- Réalisation de la cartographie et du diagnostic
- Choix et déploiement d'un outil dédié

AXE D : CONSTRUIRE DE NOUVEAUX MODES DE FONCTIONNEMENT

PROJET D4 | Renforcer et développer les partenariats avec les acteurs du territoire

Action D4.2 : Développer des outils de participation des usagers



OBJECTIFS DE L'ACTION

Animer un réseau pérenne d'acteurs du territoire en créant une interface dédiée par laquelle Decoset est doté d'un moyen concret de positionnement fort au sein de l'écosystème d'écologie industrielle territoriale, et en menant des sous-actions (communication, échanges, pré-projets) dont la concrétisation demeurera le choix de l'assemblée délibérante de Decoset.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Définir une feuille de route entre Decoset, les EPCI volontaires et les acteurs de l'EIT.

Réaliser une comparaison des différentes compositions et organisations possibles telle qu'une commission spécifique EIT au sein de Decoset avec VP dédié à l'EIT, ou des missions spécifiques avec des ressources dédiées à Decoset.

Organiser des temps d'échanges avec les acteurs (EPCI, CCI, porteurs de projets, clubs d'entreprises, associations...).

Organiser des réunions régulières de l'interface institutionnelle avec les acteurs de l'EIT et temps d'échanges.



RESSOURCES

- Service Économie Circulaire et Animation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2025** : Feuille de route
- **2026 et années suivantes** : Temps d'échanges



INDICATEURS

- Réalisation de la feuille de route
- Nombre de réunions et de temps d'échanges



AXE E

Ajuster l'organisation aux enjeux du territoire

- **E1 : Déployer des démarches et outils de pilotage de la qualité et de la performance interne à Decoset**
 - E1.1 : Mettre en place des pratiques de pilotage de gestion et animer la démarche
 - E1.2 : Déployer une démarche et des méthodes de gestion de projet adaptées aux enjeux et missions
 - E1.3 : S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et étudier les opportunités de certification

- **E2 : Favoriser un fonctionnement interne éco-exemplaire**
 - E2.1 : Mettre à jour, partager et piloter la mise en oeuvre du plan d'administration éco-exemplaire
 - E2.2 : Définir et mettre en oeuvre une politique d'achat durable

- **E3 : Accompagner les équipes aux changements**
 - E3.1 : Faire évoluer la fonction RH pour répondre à l'enjeu d'accompagner les agents
 - E3.2 : Piloter les évolutions organisationnelles prévues par le schéma stratégique
 - E3.3 : Élaborer et animer un plan de communication interne

- **E4 : Définir les modalités et les moyens consacrés à l'innovation**
 - E4.1 : Identifier le niveau, les périmètres, les modalités d'organisation de la mission et les moyens dédiés à l'innovation

AXE E : AJUSTER L'ORGANISATION AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

PROJET E1 | Déployer des démarches et outils de pilotage de la qualité et de la performance interne à Decoset

Action E1.1 : Mettre en place des pratiques de pilotage de gestion et animer la démarche



OBJECTIFS DE L'ACTION

Structurer et organiser l'information pour améliorer la capacité de Decoset à piloter son activité en :

- Triant la donnée pour éviter trop de complexité et s'assurer que les informations suivies soient strictement utiles au pilotage de l'activité.
- Compilant et structurant les données, par la construction de tableaux de bords de suivi qui soient à la fois adaptés à chaque échelon (chefs de services, DST - DAF, DGS, élus), mais également stables et pérennes.
- Mettant en place une gouvernance claire et partagée du suivi de ces données à l'échelle du CODIR élargi mais aussi dans le cadre de temps de suivi spécifiques de l'ensemble des données clés, selon un format infra-annuel à définir.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Définir et mettre en place le dispositif :

- Faire le diagnostic des outils actuellement utilisés : pertinence, maniabilité et accessibilité à tous les contributeurs, axes d'amélioration ;
- Définir les périmètres et outils de pilotage de gestion (tableaux de bords) pertinents par rapport aux objectifs du syndicat ;
- Acter le plan de déploiement de la démarche de pilotage de gestion : calendrier, pilote, rôle des différents contributeurs (DGS, chefs de service finances, autres chefs de service), communication et explication.

Animer la démarche dans le temps :

- Planifier des temps réguliers de revue stratégique des indicateurs clés
- Réaliser un bilan annuel des pratiques de pilotage de gestion : ETP dédiés (service finance, DGS, autres services), pertinence, points d'amélioration dans les process, etc.



RESSOURCES

- Services Techniques
- Services Administratifs (Financier et autres)
- Responsable mission Stratégie-Évaluation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Mise en place et déploiement
- **2025 et années suivantes** : Animation et ajustements



INDICATEURS

- Formalisation de la démarche de déploiement et communication formelle en CODIR
- Effectivité des temps infra annuels et annuels de revue de gestion
- Utilisation des données issues du pilotage de gestion pour aider à la décision

AXE E : AJUSTER L'ORGANISATION AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

PROJET E1 | Déployer des démarches et outils de pilotage de la qualité et de la performance interne à Decoset

Action E1.2 : Déployer une démarche et des méthodes de gestion de projet adaptées aux enjeux et missions



OBJECTIFS DE L'ACTION

Mettre en place les **synergies internes** pour mener à bien les projets, afin de mobiliser les expertises de la manière la plus efficace en :

- Définissant un processus décisionnel clair pour identifier les projets à conduire selon cette méthode.
- Construisant une méthode de gestion de projet adaptée qui soit comprise et facilement appréhendable par tous les services impliqués (le mode projet ne doit pas s'appliquer à tous les projets de Decoset : certains ont une portée stratégique qui le nécessite, d'autres peuvent être conduits de manière plus simple et souple).
- Intégrant systématiquement, au moment du cadrage d'un nouveau projet, des retours d'expériences sur la conduite de précédents projets.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Définir et mettre en place le dispositif :

- Recenser les pratiques et outils existants et dresser un diagnostic, en mettant en évidence les éventuels dysfonctionnements ;
- S'appuyer sur la planification annuelle existante («la revue d'objectifs») pour réaliser les arbitrages quant aux thèmes / chantiers pour lesquels la démarche de gestion de projets doit nécessairement être adoptée ;
- Construire une méthode simple à utiliser systématiquement pour tout nouveau projet avec désignation d'un pilote ;
- Partager avec les membres du CODIR élargi.

Animer la démarche dans le temps :

- Réaliser un bilan annuel des pratiques de gestion de projets, sur la base de retours d'expériences concrets (réussis ou non) ;
- Intégrer ces bilans dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue avec des adaptations à apporter en fonction de l'atteinte des objectifs.



RESSOURCES

- Responsable mission Stratégie-Évaluation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Diagnostic et mise en place
- **2025** : Déploiement
- **2026 et années suivantes** : Animation et ajustements



INDICATEURS

- Réalisation des arbitrages en CODIR élargi sur les projets à conduire selon cette méthode
- Formalisation de la méthode à utiliser
- Analyse qualitative annuelle de l'efficacité de la méthode

AXE E : AJUSTER L'ORGANISATION AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

PROJET E1 | Déployer des démarches et outils de pilotage de la qualité et de la performance interne à Decoset

Action E1.3 : S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et étudier les opportunités de certification



OBJECTIFS DE L'ACTION

Mettre en oeuvre une démarche de pilotage de la qualité et de la performance interne pour fiabiliser et sécuriser la production en :

- S'accordant dans un 1er temps sur le sens donné à la démarche d'amélioration continue, ainsi que sur les activités et les processus concernés.
- S'appuyant sur les référentiels existants pour définir les objectifs et le plan d'action.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Arbitrer sur la teneur de la démarche recherchée :

- Cartographier les référentiels existants dans les domaines pour lesquels le fonctionnement de Decoset pourrait être amélioré ou consolidé : sécurité, environnement, ICPE, organisation, accueil usagers, etc. ;
- Réaliser un diagnostic de la situation actuelle par rapport à ces référentiels en mettant en évidence les sources d'amélioration qu'ils pourraient apporter au fonctionnement (ISO 14 001, label transition écologique économie circulaire, etc.) ;
- Définir et faire valider politiquement la cible souhaitée en termes de performance par rapport aux référentiels adaptés à Decoset ;
- Formaliser le plan d'action pour y parvenir.

Initialiser la démarche de manière opérationnelle :

- Rédaction de la politique qualité : ses objectifs, ses enjeux internes et externes, ses parties prenantes, décrire le périmètre pour une éventuelle certification ;
- Mettre en place la conduite de projets : pilotes, outils de suivi, bilans réguliers.



RESSOURCES

- Direction Générale des Services
- Responsable de la mission QSE



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Cartographie des référentiels et diagnostic
- **2025** : Validation politique de l'ambition et plan d'action
- **2026** : Initialisation de la démarche



INDICATEURS

- Formalisation du diagnostic de la situation
- Réalisation des arbitrages politiques sur l'ambition
- Initialisation de la démarche d'amélioration continue voire de certification

AXE E : AJUSTER L'ORGANISATION AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

PROJET E2 | Favoriser un fonctionnement interne éco-exemplaire

Action E2.1 : Mettre à jour, partager et piloter la mise en oeuvre du plan d'administration éco-exemplaire



OBJECTIFS DE L'ACTION

Faire du **plan d'administration éco-exemplaire** un incontournable dans le fonctionnement quotidien des services de Decoset, plus précisément en :

- Faisant valider le contenu du plan par les élus pour assurer un portage stratégique des objectifs.
- Animant son déploiement : groupes de travail de suivi de l'avancement, bilans réguliers.
- Communiquant sur son contenu auprès de l'ensemble des salariés (réunions de services), des nouveaux arrivants (livret d'accueil), des adhérents et du grand public (rapports annuels).



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Finaliser le bilan de l'existant et la mise en forme :

- Mettre en place un groupe de travail dédié à l'actualisation du plan éco-exemplaire et à sa rédaction ;
- Réaliser un bilan de son avancée et redéfinir les actions prioritaires pour les premières années à venir ;
- Rédiger le document du plan éco-exemplaire, le mettre en forme et le faire valider.

Animer la démarche :

- Réaliser des documents de communication simples sur la base desquels communiquer aux différentes cibles ;
- Constituer un groupe de travail spécifique pour le suivi du plan et planifier des temps de bilan annuel ;
- Désigner des pilotes en charge du suivi de l'avancement des actions ;
- Réaliser un bilan annuel avec le suivi des indicateurs ;
- Actualiser le plan éco-exemplaire, les indicateurs pertinents, les méthodes de calcul et de suivi des indicateurs.



RESSOURCES

- Service Communication
- Service Économie Circulaire et Animation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2023** : Bilan et formalisation du plan actualisé
- **2024-2026** : Mise en oeuvre et suivi
- **2027** : Actualisation du plan



INDICATEURS

- Réalisation et diffusion des documents de communication
- Effectivité des temps annuels de bilans
- Actualisation du plan d'administration éco-exemplaire

AXE E : AJUSTER L'ORGANISATION AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

PROJET E2 | Favoriser un fonctionnement interne éco-exemplaire

Action E2.2 : Définir et mettre en oeuvre une politique d'achat durable



OBJECTIFS DE L'ACTION

Se doter d'un SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables) et suivre sa mise en oeuvre dans le temps en :

- Définissant et priorisant les objectifs donnés à la stratégie achat de Decoset.
- Identifiant les moyens et outils du suivi de sa mise en oeuvre (cartographie des achats, nomenclature associée, processus de construction des marchés et de suivi de la mise en oeuvre du schéma par les services, veille réglementaire sur les enjeux environnementaux, etc.).
- Communiquant et en sensibilisant, tant en interne qu'en externe sur les enjeux et objectifs du SPASER.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Finaliser le bilan de l'existant et la mise en forme du SPASER :

- Réaliser le bilan de la politique achat actuelle et identifier les principaux axes d'amélioration : analyse des marchés et montants d'achats durables réalisés, benchmark ;
- Définir et arbitrer : les orientations stratégiques, le plan d'action, les indicateurs et leurs modes de calcul, la fréquence des révisions du schéma ;
- Rédiger et valider le SPASER.

Animer le déploiement du schéma :

- Mettre en place une gestion de projet spécifique ;
- Définir des organisations et des process de la politique d'achat (circuits, saisie des informations, outils de suivi et de reporting...) ;
- Informer et former les agents de Decoset, mettre en oeuvre des process ;
- Réaliser des bilans intermédiaires et annuels ;
- Communiquer sur les résultats de la politique d'achat durable en interne voire en externe avec plan éco-exemplaire.



RESSOURCES

- Service Communication
- Service Administratif (service Commande Publique)
- Service Économie Circulaire et Animation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2023** : Bilan et formalisation du SPASER
- **2024** : Mise en place d'une gestion de projet et de process, communication
- **2024-2025** : Déploiement opérationnel



INDICATEURS

- Validation politique du SPASER
- Mise en place de process et communication en interne
- Effectivité des temps de bilans

AXE E : AJUSTER L'ORGANISATION AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

PROJET E3 | Accompagner les équipes aux changements

Action E3.1 : Faire évoluer la fonction RH pour répondre à l'enjeu d'accompagner les agents

OBJECTIFS DE L'ACTION

S'assurer que le service Ressources Humaines soit organisé et dimensionné pour accompagner les équipes dans le déploiement des orientations stratégiques en :

- Interrogeant l'organisation et le fonctionnement actuel de la fonction RH en interne (qui fait quoi ? Quel périmètre d'intervention couvert ?), mais aussi vis-à-vis des services techniques de Decoset (répartition des tâches, niveau de prestations RH attendues des services usagers, etc.).
- Définissant l'organisation cible la plus pertinente par rapport aux orientations du schéma stratégique.
- Arrêtant la feuille de route du déploiement de cette organisation cible et en dédiant des moyens au déploiement opérationnel de cette feuille de route.

MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Poser le diagnostic et définir la cible :

- Réaliser le diagnostic de l'organisation et du fonctionnement actuel de la fonction RH : cartographie des missions actuelles et des risques, état des prestations « en difficulté » ou moins développées, bilan des outils, benchmark ;
- Lister les missions cibles supplémentaires à organiser et structurer ;
- Réaliser un arbitrage sur le dimensionnement cible du service et les éventuelles recombinaisons des postes actuels ;
- Définir le plan d'action et son cadencement dans le temps : création ou redimensionnement de postes, révision des contours de missions, formation, mise en place de processus, etc.

Déployer les changements :

- Définir des indicateurs de gestion propres au service / Tableau de bord mensuel à destination de la direction ;
- Mettre en place des protocoles internes au service (réunions hebdomadaires / suivi de la charge de travail / périodes d'ouverture du service aux agents / liens avec les chefs de service etc.) ;
- Effectuer une évaluation semestrielle puis annuelle de la structuration du service en CODIR.

RESSOURCES

- Direction Générale des Services
- Service Administratif (service Ressources Humaines)

CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Diagnostic et définition de la cible
- **2025** : Arbitrages
- **2026** : Mise en place d'indicateurs de gestion et de protocoles internes

INDICATEURS

- Formalisation du diagnostic de la situation
- Réalisation des arbitrages sur la cible
- Mise en place d'indicateurs de gestion et de protocoles internes

AXE E : AJUSTER L'ORGANISATION AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

PROJET E3 | Accompagner les équipes aux changements

Action E3.2 : Piloter les évolutions organisationnelles prévues par le schéma stratégique



OBJECTIFS DE L'ACTION

Être en capacité de piloter précisément les moyens humains et d'anticiper les impacts (financiers, sociaux, de délais, etc.) des évolutions organisationnelles en :

- Établissant une prospective des ressources humaines tenant à la fois compte de l'existant et de la cible (équivalent temps plein, compétences cibles, masse salariale associée, évolutions d'organigramme, accompagnements de parcours ou de pratiques professionnelles à anticiper.
- Formalisant un plan prévisionnel de déploiement de l'organisation cible.
- Identifiant les moyens dédiés (ETP dédiés, outils, animation spécifique au sein du CODIR, etc.) auprès des équipes (cadres / agents) pour piloter le déploiement de l'organisation cible.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Réaliser un bilan à date de la masse salariale.

Réaliser un bilan service par service des besoins complémentaires ou des réaffectations possibles en "temps agents" mais aussi en compétences manquantes ou à renforcer.

Définir l'organisation cible et le plan d'action associé : cadencement dans le temps, planification des actions, instances et temps dédiés au pilotage, fréquence des bilans.

Réaliser les consultations du Comité Social Territorial et l'associer.

Mettre en place le plan d'action et effectuer un bilan semestriel.



RESSOURCES

- Service Administratif (service Ressources Humaines)



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2024** : Bilan global et par service
- **2025** : Définition organisation cible / consultation Comité Social Territorial
- **2026** : Mise en oeuvre et bilans réguliers



INDICATEURS

- Formalisation du diagnostic de la situation actuelle et des besoins
- Définition de l'organisation cible et du plan d'action
- Réalisation des bilans et ajustements

AXE E : AJUSTER L'ORGANISATION AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

PROJET E3 | Accompagner les équipes aux changements

Action E3.3 : Élaborer et animer un plan de communication interne



OBJECTIFS DE L'ACTION

S'assurer que les changements stratégiques sont connus et compris des équipes en charge de les mettre en oeuvre au quotidien en :

- Identifiant les circuits d'information existants et en évaluer la performance.
- Formalisant les circuits d'informations (cibles, moyens, fréquences, responsable...).
- Construisant les circuits d'informations et outils manquants.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Poser le diagnostic et la feuille de route :

- Interroger les différents services afin de connaître les besoins et attentes en matière de communication interne ;
- Définir la feuille de route sur le volet communication interne, en lien avec la direction : public cibles, messages, échéances, moyens internes dédiés.

Poser les bases d'un fonctionnement renouvelé :

- Définir le circuit de recueil des informations et de validation des contenus (y compris mobilisation des responsables d'activités - de services) ;
- Formaliser un support pérenne de communication (trame / visuel / volume / média / chemin de fer et rubriques) ;
- Définir la fréquence de diffusion et les modalités de communication ;
- Réaliser le bilan annuel.



RESSOURCES

- Service Communication



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2026** : Diagnostic et feuille de route
- **2027** : Refonte des pratiques et déploiement de nouveaux outils



INDICATEURS

- Formalisation du diagnostic de la situation
- Arbitrages sur la feuille de route
- Évolutions des circuits et outils

AXE E : AJUSTER L'ORGANISATION AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

PROJET E4 | Définir les modalités et les moyens consacrés à l'innovation

Action E4.1 : Identifier le niveau, les périmètres, les modalités d'organisation de la mission et les moyens dédiés à l'innovation



OBJECTIFS DE L'ACTION

Identifier les objectifs d'innovation en y affectant les moyens nécessaires en :

- Définissant de manière partagée ce qu'est l'innovation au sein de Decoset : le sens (transformation des pratiques, «rupture» entre l'avant et l'après, etc.), le périmètre (pour ses compétences propres / dans son rôle d'incitation et de mobilisation des autres acteurs), et les domaines concernés (techniques et administratifs).
- Précisant les objectifs et les moyens associés (dimensionnement humain / compétence à mobiliser).
- Identifiant le positionnement interne des ressources humaines dédiées à l'innovation au sein de Decoset : contours des missions, rattachement hiérarchique, etc.



MODALITÉS ET ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE

Conduire la réflexion pour définir l'ambition :

- Animer un groupe de réflexion élus/ services sur la définition de l'innovation et de l'ambition de Decoset en la matière ;
- Traduire concrètement la notion d'innovation dans tous les champs d'action de Decoset, y compris sur le volet relations avec les adhérents ;
- Faire valider par les élus les attentes et ambitions.

Formaliser l'ambition et les moyens associés :

- Écrire la feuille de route opérationnelle.
- Définir les rôles et responsabilités.
- Dimensionner la mission innovation en termes d'ETP, de missions, de positionnement dans l'organigramme et recrutement éventuel.



RESSOURCES

- Responsable mission Stratégie-Évaluation



CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- **2025-2026** : Lancement de la réflexion
- **2026-2027** : Validation politique de l'ambition et du plan d'action, et initialisation de la démarche



INDICATEURS

- Définition des attentes et ambitions de l'innovation
- Formalisation de l'ambition et validation de la feuille de route opérationnelle
- Dimensionnement de la mission innovation et positionnement dans l'organigramme

RÉFÉRENTIEL
TERRITOIRE ENGAGÉ
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ÉCONOMIE CIRCULAIRE

AXE A : RÉDUIRE FORTEMENT LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Code projet	Intitulé du projet	Code de l'action	Actions	Correspondance référentiel Territoire Engagé Transition Écologique - Économie Circulaire
A1	Définir des objectifs de réduction des flux de déchets ménagers et assimilés	A1.1	Constituer une instance de définition, de suivi et de partage des objectifs de réduction	1.3 Suivre, évaluer et améliorer le déploiement de la politique Économie Circulaire
A2	Étudier les possibilités de tarification incitative de 2ème niveau	A2.1	Réaliser un diagnostic suivi d'une étude de scénarios de tarification incitative de niveau 2 coconstruits avec les EPCI	4.2.2 Etudier le potentiel de mise en place de la Tarification incitative (Ti)
A3	Maintenir l'organisation actuelle des programmes de prévention (1 pour chaque EPCI) en favorisant une collaboration sur des actions mutualisées	A3.1	Animer un réseau des référents prévention pour partager les retours d'expérience entre les adhérents et avec le Syndicat	2.1 Disposer d'un programme de prévention des déchets
		A3.2	Accompagner les adhérents vers la mutualisation d'actions issues de leur PLPDMA respectif	
A4	Réduire la part des déchets issus des professionnels	A4.1	Réaliser un diagnostic de gestion des Déchets d'Activités Économiques du territoire	3.1.1 Réaliser le diagnostic des filière(s) à enjeux d'économie circulaire
		A4.2	Évaluer et adapter la politique d'accès des professionnels en déchèterie en lien avec les contraintes du territoire	2.2.2 Définir un plan d'action
		A4.3	Mettre en place une politique cohérente pour la gestion des DAE issus des collectes dans une perspective de réduction des DMA et des OMR	
A5	Réduire la production de déchets des déchèteries	A5.1	Poursuivre le déploiement du réemploi et de la réparation au niveau des équipements de Decoset	3.1 Identifier et développer des filières/domaines à enjeux en lien avec l'économie circulaire sur le territoire
		A5.2	Accompagner les EPCI au changement des comportements des usagers en faveur de la réduction à la source	4.3.3 Accompagner les acteurs du territoire

AXE B : AMÉLIORER LA VALORISATION DES DÉCHETS PRODUITS

Code projet	Intitulé du projet	Code de l'action	Actions	Correspondance référentiel Territoire Engagé Transition Écologique - Économie Circulaire
B1	Accompagner les EPCI dans l'amélioration de la performance et de la qualité des collectes sélectives	B1.1	Mettre en place un schéma de connaissance de la composition des flux de déchets	2.2.1 Connaître l'état du service public de collecte des déchets
		B1.2	Harmoniser les messages et visuels pour une communication homogène auprès des usagers en matière de tri	2.2.3 Mettre en œuvre le plan d'actions et communiquer
B2	Accompagner et aider les professionnels à trouver des solutions de collecte et/ou de valorisation de leurs déchets	B2.1	Créer et animer une instance commune d'acteurs publics et professionnels ayant pour objectif d'améliorer la prévention et la gestion des déchets des professionnels	2.5.3 Structurer et mettre en réseau les acteurs
B3	Redéfinir le besoin du service de déchèterie à l'échelle d'un site et des territoires	B3.1	Faire évaluer les sites existants et piloter leur évolution (conformité réglementaire, renforcement de l'EC et des actions solidaires, identification du besoin en capacité d'accueil des déchets en lien avec la baisse de production...)	2.3.3 Suivre et accompagner les installations de traitement / Suivre les installations de traitement et leurs performances en termes de valorisation
		B3.2	Optimiser et densifier le maillage de points de collecte des déchets occasionnels afin de répondre aux besoins des usagers	2.2.3 Mettre en œuvre le plan d'actions et communiquer
		B3.3	Définir les contours d'un nouveau service de déchèterie à l'horizon 2035	2.2.2 Définir un plan d'action
B4	Déployer des moyens pour la valorisation organique (biodéchets et déchets verts)	B4.1	Accompagner les EPCI dans la prévention et la gestion des déchets organiques	2.3 Améliorer la valorisation des déchets (dont organiques)
		B4.2	Mettre à disposition des ménages et des services de compostage de proximité du broyat	

AXE C : FAIRE ÉVOLUER LES MODALITÉS DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT

Code projet	Intitulé du projet	Code de l'action	Actions	Correspondance référentiel Territoire Engagé Transition Écologique - Économie Circulaire
C1	Définir des axes d'évolution des modalités de transfert et de transport des déchets	C1.1	Définir et mettre en oeuvre un nouveau schéma de gestion et de fonctionnement des quais de transfert	2.4 Réduire les impacts environnementaux et sociaux de la gestion des déchets
		C1.2	Mettre en place une politique de décarbonation du transport	
C2	Faire évoluer le schéma industriel de valorisation organique vers une indépendance de Decoset	C2.1	Se doter de solutions internes de traitement pour la valorisation organique	2.3.2 Concrétiser les solutions issues des études d'optimisation
		C2.2	Évaluer la faisabilité d'une filière de méthanisation	2.3 Améliorer la valorisation des déchets (dont organiques)
C3	Faire évoluer le schéma industriel de valorisation matière	C3.1	Améliorer de façon continue les performances de l'outil industriel de tri des emballages ménagers recyclables et papiers	2.3.3 Suivre et accompagner les installations de traitement / Suivre les installations de traitement et leurs performances en termes de valorisation
		C3.2	Se doter d'une filière performante pour la valorisation des encombrants	2.3 Améliorer la valorisation des déchets (dont organiques)
		C3.3	Accompagner la structuration de solutions privées pour la gestion des déchets des professionnels	2.5.3 Structurer et mettre en réseau les acteurs
C4	Déployer des moyens pour la valorisation organique (biodéchets et déchets verts)	C4.1	Étudier l'opportunité de développement de filière de production d'énergie (biomasse captée par Decoset) en lien avec les EPCI	2.3 Améliorer la valorisation des déchets (dont organiques)
		C4.2	Favoriser la production d'énergies renouvelables au niveau des équipements de Decoset	2.4 Réduire les impacts environnementaux et sociaux de la gestion des déchets

AXE D : CONSTRUIRE DE NOUVEAUX MODES DE FONCTIONNEMENT

Code projet	Intitulé du projet	Code de l'action	Actions	Correspondance référentiel Territoire Engagé Transition Écologique - Économie Circulaire
D1	Construire une organisation dédiée à la production et la gestion des données	D1.1	Se doter d'une architecture de la donnée répondant aux besoins de chacun	1.2.4 Mettre en place une transversalité inter-collectivités
		D1.2	Se doter d'une organisation en charge de la production d'outils de pilotage et de valorisation des performances	1.3.1 Déterminer des indicateurs spécifiques dotés d'objectifs
D2	Accompagner et aider les professionnels à trouver des solutions de collecte et/ou de valorisation de leurs déchets	D2.1	Créer une interface facilitant la relation entre Decoset et ses adhérents	5.2.3 Structurer des partenariats avec les EPCI supras et infras présents sur le territoire
		D2.2	Mettre en oeuvre des moyens de communication et d'échanges avec les présidents et élus locaux	1.1.1 S'engager politiquement et mettre en place des moyens
		D2.3	Inciter les EPCI à s'engager vers une labellisation Territoire Engagé Transition Écologique - Économie Circulaire	1.2.3 Intégrer l'économie circulaire dans les politiques territoriales
D3	Mieux communiquer, accompagner et sensibiliser davantage les citoyens à la réduction et à la valorisation des déchets	D3.1	Élaborer et mettre en oeuvre un plan de communication dédié aux usagers ménagers et professionnels	5.1.1 La collectivité informe et sensibilise le grand public 5.3.1 Informer et former les acteurs économiques
		D3.2	Développer des outils de participation des usagers	5.1.3 Fédérer les acteurs du territoire dont l'action vise le Grand Public
		D3.3	Utiliser les différents équipements pour l'animation, la formation et la sensibilisation	5.1.2 Aider à l'action en direction du grand public
D4	Renforcer et développer les partenariats avec les acteurs du territoire	D4.1	Développer les démarches EIT autour des unités de valorisation et équipements de Decoset, ainsi que sur les zones d'activités des EPCI	3.5 Soutenir et accompagner les projets d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT)
		D4.2	Développer des outils de participation des usagers	3.6.3 Coopérer dans une dynamique d'écosystèmes entre acteurs publics et privés dans le cadre des projets coopératifs territoriaux

AXE E : AJUSTER L'ORGANISATION AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

Code projet	Intitulé du projet	Code de l'action	Actions	Correspondance référentiel Territoire Engagé Transition Écologique - Économie Circulaire
E1	Déployer des démarches et outils de pilotage de la qualité et de la performance interne à Decoset	E1.1	Mettre en place des pratiques de pilotage de gestion et animer la démarche	1.2.2 Mettre en place une transversalité des actions et des projets
		E1.2	Déployer une démarche et des méthodes de gestion de projet adaptées aux enjeux et missions	
		E1.3	S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et étudier les opportunités de certification	1.1.4 Adopter une stratégie et un programme d'actions Économie Circulaire
E2	Favoriser un fonctionnement interne éco-exemplaire	E2.1	Mettre à jour, partager et piloter la mise en oeuvre du plan d'administration éco-exemplaire	3.3.2 Promouvoir et lancer au sein de la collectivité une dynamique relative à la consommation responsable et à la sobriété
		E2.2	Définir et mettre en oeuvre une politique d'achat durable	3.2 Réaliser des achats responsables
E3	Accompagner les équipes aux changements	E3.1	Faire évoluer la fonction RH pour répondre à l'enjeu d'accompagner les agents	1.2.1 Former en interne
		E3.2	Piloter les évolutions organisationnelles prévues par le schéma stratégique	3.1.3 Piloter et suivre les résultats du plan d'action
		E3.3	Élaborer et animer un plan de communication interne	1.2.1 Former en interne
E4	Déployer des moyens pour la valorisation organique (biodéchets et déchets verts)	E4.1	Identifier le niveau, les périmètres, les modalités d'organisation de la mission et les moyens dédiés à l'innovation	3.7 Soutenir et accompagner la recherche, l'innovation et l'expérimentation

ÉLÉMENTS DE

DIAGNOSTIC

I Éléments de diagnostic

Les éléments ci-dessous sont basés sur l'analyse de l'année 2021.

La production d'Ordures Ménagères Résiduelles

L'analyse de la situation passée et actuelle de la production d'OMR à l'échelle du territoire de Decoset met en évidence **une stabilité des tonnages à traiter de l'ordre de 250 à 260 kt** malgré une augmentation de la population de 112 000 habitants. Cela s'explique par **la baisse de la production par habitant** passant de 292 kg en 2010 à 247 kg en 2021.

Une interprétation de la production à l'échelle des adhérents sur les 4 dernières années montre toutefois une disparité et plus précisément **une trajectoire ascendante pour les collectivités dites rurales** alors que les collectivités fortement peuplées ont des trajectoires descendantes. De plus, le second élément très marquant est qu'**un habitant vivant en centre urbain dense produit la même quantité d'OMR qu'un habitant de secteur rural**.

La production d'emballages en mélange

Contrairement à la production d'OMR, le flux des emballages est en augmentation constante lorsqu'on parle de tonnages, avec plus 5 000 tonnes en 11 ans pour atteindre en 2021 **une production globale de 42 500 tonnes**. Le ratio de production à l'habitant n'a, en revanche, pas évolué et reste à 42 kg par habitant depuis 2010.

L'augmentation de la production est donc directement liée à l'augmentation de la population.

A l'échelle des adhérents, la disparité de production est bien plus marquée que pour les OMR. En effet, **un habitant de Toulouse Métropole produit en moyenne 39 kg par an**, ce qui est un peu en dessous des autres grandes métropoles françaises. Les territoires péri-urbains produisent quant à eux de 46 kg à 62 kg par habitant. Il est important de rappeler que **les extensions de consignes de tri** ont été mises en place à partir de janvier 2022. Une importante évolution des tonnages et de la production devrait être observée.

La production de verre

Bien que compris dans la production des collectivités, **le flux verre ne dépend pas du périmètre de Decoset pour le traitement**.

Une augmentation progressive du tonnage et du ratio depuis 2010 est observable, amenant **le tonnage à traiter en 2021 à 27 500 tonnes** pour un ratio moyen à l'habitant de 27 kg. La production à l'habitant est comprise **entre 31 et 38 kg/hab.**, hors TM, qui présente un ratio de 25 kg/hab. en 2021. Les ratios observés pour les adhérents, hors TM, correspondent aux moyennes des territoires voisins Trigone et Trifyl. La production de verre pour TM est quant à elle cohérente avec une métropole.

La production de déchets occasionnels

Les déchets occasionnels représentent l'ensemble des déchets hors ordures ménagères résiduelles, tri sélectif, verre et biodéchets. Ils sont collectés soit directement en déchèterie soit par des collectes spécifiques comme les déchets verts ou les encombrants en porte-à-porte et le textile en apport volontaire.

Sur le territoire de Decoset **un habitant produit 190 kg/hab.** pour l'année 2021.

La production de déchets occasionnels en déchèterie

Le tonnage global apporté en déchèterie depuis 2010 présente une relative stabilité jusqu'en 2017 et ne cesse d'augmenter pour **atteindre un tonnage record à traiter de 145 500 tonnes en 2021.**

Le ratio de production à l'habitant est également en forte hausse **passant de 100 kg/hab. en 2010 à 143 kg/hab. en 2021.** Une diminution des quantités est néanmoins observée en 2022 avec le renforcement des contrôles d'accès aux déchèteries.

L'étude des ratios en fonction des secteurs met en évidence qu'**un habitant d'une zone urbaine dense produit en moyenne 20 kg** en 2021 **contre 101 kg pour un habitant de secteur péri-urbain.** À cela vient s'ajouter le cas particulier de la déchèterie dédiée aux professionnels avec un ratio de 22 kg/hab.

Les trois flux majoritaires sont **les déchets verts, les gravats et le tout-venant.** Ils représentent à eux trois 75 % des apports en déchèteries.

Focus production de déchets verts

Selon les collectivités qui en ont fait le choix, **deux modes de collecte sont proposés pour les déchets verts :** la collecte en porte-à-porte, de la responsabilité de l'EPCI, et l'apport en déchèterie qui dépend de la compétence de Decoset.

La production en 2021 est de **73 kg par habitant.** Une évolution de la politique des adhérents concernant la collecte en porte-à-porte commence à être mise en place. En effet la communauté de communes du Grand Ouest Toulousain vient de passer sa collecte payante pour un tarif d'une centaine d'euros par an pour environ 15 passages. Toulouse Métropole devrait mettre en place un schéma similaire d'ici 2025. Une évolution des pratiques est à prévoir dans les années à venir avec un report partiel des tonnages vers les déchèteries.

Focus production de tout-venant et encombrants

Le flux Tout-Venant issu des déchèteries représente un tonnage à traiter de **32 500 tonnes en 2021,** le flux des encombrants issu de la collecte des EPCI est de **13 250 tonnes** dont 7 250 tonnes partent vers une valorisation énergétique et 6 000 tonnes vers une Installation de Stockage de Déchets Non dangereux (ISDND).

Le Tout Venant non incinérable est composé à **26 % de déchets professionnels issus du site de Daturas.**

Focus Écologie Industrielle et Territoriale

L'EIT est un des piliers de l'Economie Circulaire particulièrement développé au sein de Decoset. En effet, Decoset a lancé :

- Une démarche avec des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) autour de la valorisation de la chaleur fatale de l'UVE de Bessières ;
- Une démarche avec Trifyl et la SPLA des Portes du Tarn : les Synergies du Pastel, l'économie circulaire entre Garonne et Tarn ;
- Un accompagnement du club REESO pour développer une démarche d'EIT sur la ZA Eurocentre : synergies sur des flux de cartons, projet de recyclerie d'entreprises ;
- Une participation aux actions menées par Toulouse Métropole dans le cadre de sa feuille de route Economie Circulaire ;
- Une participation dans le groupe régional de développement de l'EIT et une implication en tant que co-pilote du développement régional de l'EIT avec Trifyl, la Région Occitanie et l'ADEME.

Focus déchets du bâtiment

Les déchets des professionnels occupent une place importante en termes de quantité et de vision stratégique.

La mise en place de la **Responsabilité Elargie du Producteur des Produits et Matériaux de la Construction du Bâtiment (la REP PMCB)** va engendrer de nombreux changements sur la gestion des déchets des professionnels et notamment sur le maillage des installations.

En effet, la distance moyenne à l'échelle régionale entre le lieu de production des déchets et l'installation de reprise devra être de 10 km sauf pour les zones où la densité d'habitants et d'activités économiques est faible. Dans ce cas-là, ce sera 20 km. Ces installations (déchèteries publiques et privées, distributeurs...) devront contractualiser avec les éco-organismes pour faire partie du réseau.

Les déchèteries publiques vont avoir une place dans cette nouvelle gestion des déchets et la vision stratégique de Decoset devra prendre en compte ce changement.

■ Syndicat Mixte Decoset
Schéma stratégique 2023-2040

Directeur de publication : Vincent Terrail-Novès
Conception graphique & rédaction : Decoset
Crédits : Freepik / FlatIcon / Citeo

decoset



Syndicat Mixte Decoset

2-4 rue Jean Giono – 31130 Balma
05 82 06 18 30 | contact@decoset.fr
www.decoset.fr

